LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50 ème année - numéro 647

26 JANVIER 1996 - 150 Francs CFA

VERS LA PRESIDENTIELLE 96...

Dans quelques semaines, les Béninoises et les Béninois se rendront aux urnes pour le premier tour de la Présidentielle 96, la deuxième épreuve du genre depuis l'engagement du pays dans la voie du processus démocratique. Depuis quelques jours déjà dans les états majors politiques, c'est la veillée d'armes. Et la chaleur électorale gagne chaque jour un peu plus en intensité. Les tactiques et stratégiques sur fond de manifestations diverses (marches de soutien, cérémonies de lancement, inaugurations à connotations électoralistes et même les funérailles) sont déployées tous azimuts. Par d'importantes et riches actions politiques soutenues par des conférences et meetings mais ces derniers jours, le cercle des présidentiables de mars prochain se précise. Déjà, ils sont cinq candidats sur la ligne de départ (Nicéphore Dieudonnée Soglo, Adrien Houngbédji, Mathieu Kérékou, Bruno Amoussou et Pascal Fantodji). Allons-nous, les jours à venir, enregistrer d'autres présidentiables ?

Le journal "La Croix du Bénin" dans le souci d'aider ses lecteurs s'est proposé d'interroger nos présidentiables sur la vie politique, économique et sociale du Bénin surtout. La tâche n'est sûtement pas facile eu égard aux lenteurs administratives dont certains se sont servis comme paravent pour décliner l'offre, du moins pour l'instant. Est-ce pour raison de stratégie ? Bien malin qui le dira avec certitude. Pour le moment nous avons pu rencontrer deux candidats à la présidentielle de 1996. Il s'agit du Général Mathieu Kérékou et de Me Adrien Houngbédji. Nous vous livrons ci-après le fruit de notre entretien avec chacun d'eux.

L'INSTAURATION D'UN REGIME POLITIQUE DANS UN SYSTEME DEMOCRATIQUE NE SE DECRETE PAS...

nous déclare le Général Mathieu Kérékou

«La Croix du Bénin» : **Mon Général, lors de la présentation de votre livre *«Préparer le Bénin du futur»*, vous nous aviez laissé entendre que vous êtes aujourd'hui un homme nouveau.**

En quoi, Mon Général, êtes-vous devenu un homme nouveau ?

Général Mathieu Kérékou : L'être humain est perfectible à l'infini. C'est une caractéristique qui le distingue des autres créatures de Dieu. Par ailleurs, il est dit que l'homme est faillible et pécheur. Seulement, sa valeur intrinsèque réside dans sa capacité à reconnaître d'abord ses erreurs, ses péchés devant Dieu et les hommes pour ensuite avoir le courage et la détermination de se corriger, de se parfaire dans le sens de l'amour de Dieu.

«La Croix du Bénin» : **Mon Général, certaines personnes estiment que la démocratie telle qu'elle s'exerce au Bénin est plus une parodie de développement qu'une véritable démocratie.**

Que pensez-vous de la multiplicité des Partis politiques dont la plupart n'ont même pas un projet de société digne de ce nom ?

Général Kérékou : Si l'on entend par démocratie la forme de Gouvernement où le pouvoir est l'entière émanation du peuple, il est

(Lire la suite à la page 6)

Général Mathieu Kérékou

LE PEUPLE BENINOIS EST BIEN LE SEUL ARBITRE DES CHOIX POLITIQUES DANS CE PAYS

nous déclare Me Adrien Houngbédji

Me Adrien Houngbédji

«La Croix du Bénin» :**Maître Adrien Houngbédji, à la veille de l'élection présidentielle de mars 1996, pensez-vous que le Bénin soit politiquement, économiquement et monétairement indépendant quand on sait que l'indépendance est la condition sine qua non du développement ? Pourquoi ?**

Maître Adrien Houngbédji : Le Bénin est sans conteste un Etat souverain, ce qui veut dire que le peuple béninois, à travers ses dirigeants et selon des procédures qui nous sont propres, a la charge de conduire les affaires politiques, économiques et monétaires. Cependant, pour être souverain, le Bénin ne doit pas pour autant vivre isolé et renfermé sur lui-même. C'est d'ailleurs l'un des choix fondamentaux de la Conférence Nationale des Forces Vives que d'avoir opté en faveur de l'ouverture sur le monde, notamment à travers le principe de l'économie de marché.

Au plan économique et monétaire, nous appartenons à un sous-ensemble régional et nous participons au commerce mondial, cela veut dire que nous enregistrons les évolutions de cet environnement particulier. Cette interdépendance n'est dangereuse que dans la mesure où on ne prend pas la précaution de mettre en place des mécanismes de correction qui préservent les intérêts fondamentaux du Bénin et qui protègent nos populations et nos entreprises des effets par trop négatifs. C'est cette capacité à

(Lire la suite à la page 7)

L'EGLISE CATHOLIQUE DU BENIN EST DOTEE D'UN DEUXIEME GRAND SEMINAIRE : LE SEMINAIRE MONSEIGNEUR LOUIS PARISOT

(Lire nos informations à la page 8)

A L'ECOUTE DU PAPE

AU-DELA DE LA PEUR LA CIVILISATION DE L'AMOUR

(...) L'un des plus grands paradoxes de notre temps est que l'homme, qui est entré dans la période que nous appelons celle de la «modernité», par une affirmation confiante de sa «maturité» et de son «autonomie», approche de la fin du vingtième siècle avec une crainte de lui-même, avec la peur de ce qu'il est lui-même capable de faire, la peur de l'avenir. En réalité, la seconde moitié du vingtième siècle a connu le phénomène sans précédent de l'incertitude de l'humanité face *à la possibilité même d'un avenir*, en raison de la menace d'une guerre nucléaire. Ce danger, grâce à Dieu, semble s'être éloigné — et il faut fermement écarter, à l'échelle universelle, tout ce qui pourrait le rapprocher ou même le réactiver —, toutefois la peur *pour* l'avenir et *de* l'avenir demeure.

Pour que le millénaire désormais imminent puisse voir un nouvel épanouissement de l'esprit humain, grâce à la culture de la liberté, l'humanité doit apprendre à vaincre la peur. *Nous devons apprendre à ne pas avoir peur* et retrouver un esprit d'espérance et de confiance. L'espérance n'est pas un optimisme vain, dicté par la confiance naïve en un avenir nécessairement meilleur que le passé. L'espérance et la confiance sont les prémisses d'une activité responsable et trouvent leur source dans le sanctuaire intime de la conscience, où l'homme «est seul avec Dieu» (Const. past. Gaudium et spes, n° 16) et pour cette raison même a l'intuition qu'il *n'est pas seul* au cœur des énigmes de l'existence, parce que l'amour du Créateur l'accompagne ! (...)

(...) Nous devons *vaincre notre peur de l'avenir. Mais nous ne pourrons la vaincre entièrement qu'ensemble.* La «réponse» à cette peur, ce n'est pas la coercition ni la répression, ni un «modèle» social unique imposé au monde entier. La réponse à la peur qui obscurcit l'existence humaine au terme du vingtième siècle, c'est l'effort commun pour *édifier la civilisation de l'amour*, fondée sur les valeurs universelles de la paix, de la solidarité, de la justice et de la liberté. Et l'«âme» de la civilisation de l'amour, c'est la culture de la liberté: la liberté des individus et des nations, vécue dans un esprit oblatif de solidarité et de responsabilité.

Nous ne devons pas avoir peur de l'avenir. Nous ne devons pas avoir peur de l'homme. Ce n'est pas par hasard que nous nous trouvons ici. Toute personne a été créée à «l'image et à la ressemblance» de Celui qui est à l'origine de tout ce qui existe. Nous sommes capables de sagesse et de vertu. Avec ces dons et avec l'aide de la grâce de Dieu, nous pouvons *conduire dans le siècle* qui est sur le point d'arriver et pour le prochain millénaire une civilisation digne de la personne humaine, une vraie culture de la liberté. *Nous pouvons et nous devons le faire !* Et, en le faisant, nous pourrons nous rendre compte que les larmes de ce siècle ont préparé la voie d'un nouveau printemps de l'esprit humain.

Jean-Paul II
aux Nations unies à l'occasion du 50ème anniversaire de l'Organisation

LE REVEREND PERE VINCENT ADJANOHOUN RAPPELE A L'EUCHARISTIE ETERNELLE

Comme une traînée de poudre, la nouvelle de la mort de l'Abbé Vincent Adjanohoun s'est rapidement répandue dans tout Cotonou cet après-midi du vendredi 19 janvier 1996. Le Père Vincent Adjanohoun a créé la surprise comme pour nous dire : «...je demande pardon d'être parti ainsi sans prévenir... La mort est la chose la plus sûre et pourtant elle nous surprend presque toujours».

La messe de ses funérailles a été célébrée dans la matinée du jeudi 25 janvier 1996 à Cotonou, en l'église Saint-Michel sous la présidence de son Exc. Mgr Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou.

Ce dernier était entouré, pour la circonstance, de tout l'épiscopat béninois au grand complet, de LL. EE. NN. SS. Jean-Marie Cissé et Georges Rol respectivement Evêque de Sikasso (Mali) et Evêque émérite d'Angoulème (France), et d'environ 150 Prêtres. L'assistance imposante réunissait dans la même piété des Religieuses et Religieux, des autorités politico-administratives et des milliers de fidèles, amis et parents, avec une présence remarquable des élèves des collèges catholiques Père Aupiais et Notre-Dame.

Le retour de l'Abbé Vincent Adjanohoun à la maison du Père reste et demeure une épreuve difficile à comprendre et à accepter par tous ceux et toutes celles qui ont eu la joie de connaître ou de rencontrer dans leur vie cet homme de Dieu.

Ainsi à la messe du lundi 22 janvier 1996, initialement prévue pour fêter les 80 ans de Mgr Christophe Adimou, mais célébrée plutôt en la mémoire de celui que l'Eglise du Bénin pleure, l'Archevêque émérite de Cotonou n'a-t-il pas pu s'empêcher d'affirmer: «Ce que le Seigneur nous fait aujourd'hui, c'est petit à petit que nous le comprendrons... car tout ce que Dieu nous fait est toujours bon ...». Et Mgr Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou de renchérir, toujours au cours de ladite messe en ces termes : «Béni soit Dieu dans ses desseins qui sont des desseins de paix et de bonheur pour les hommes. Béni soit Dieu, Maître de l'histoire, qui dispose les choses, les événements et aménage les temps comme Il le veut, mais toujours pour le bien des humains, à condition que ceux-ci Lui fassent confiance et aient suffisamment de sagesse pour découvrir sa volonté bienveillante».

UN PRETRE DE GRANDE CLASSE

C'est dans cette lancée que S. Exc. Mgr Nestor Assogba, Evêque de Parakou à qui il est revenu la charge de l'homélie de la messe des funérailles du jeudi 25 janvier a rappelé à l'assistance, la demande formulée par l'illustre disparu dans son testament du 25 juillet 1963 : «Je veux que ma mort soit regardée comme une grâce de Dieu. Qu'on ne se lamente pas sur mon sort en disant « Pauvre Vincent », mais que l'on prie pour moi». Et Mgr Assogba de pour-

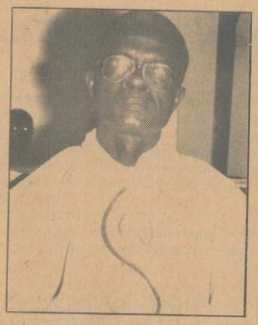

suivre : «L'Abbé Vincent ne voudrait donc pas que nous nous épanchions en gémissements purement humains. Il demande de prier pour lui. Dans un second testament daté du 29 avril 1976, il nous supplie tous de prier pour lui et de le recommander à la miséricorde du Seigneur.

« C'est ce que nous ne cessons de faire depuis la nouvelle de la mort de notre confrère que le Cardinal Gantin qualifie de « Prêtre de grande classe, d'excellente préparation intellectuelle et pastorale, aimé et respecté de tout le monde tant dans son service au grand séminaire que dans d'importantes paroisses urbaines ».

« Pour devenir ce prêtre de grande classe, commente Mgr Assogba, l'Abbé Vincent comme saint Paul, a toujours combattu le bon combat du Christ. Comme l'apôtre des Gentils, il a gardé la foi jusqu'au bout.

« Sa grande passion a toujours été de suivre Jésus, Chemin, Vérité et Vie.

« Guidé par le Christ, s'efforçant de s'identifier à Lui, l'Abbé Vincent pouvait être guide sûr pour ses paroissiens de Saint-Michel et de la cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou. Guide, il l'était surtout pour ces générations de jeunes du collège Père Aupiais et du séminaire Saint-Gall de Ouidah. Dans l'un et l'autre établissement, il s'est révélé un éducateur avisé.

«Nous aimions sa compagnie. Comme Nathanaël, il était ami de la vérité. Cette vérité parfois éclatait en un rire qui redonnait vie à tous ceux qu'effleurait déjà le découragement...».

UN GRAND VIDE

C'est ici que ce témoignage de l'Abbé Théophile Villaça sur l'illustre regretté et contenu dans la plaquette-souvenir de la messe des funérailles, éditée pour la circonstance prend tout son sens et toute sa valeur : "Il a exprimé, à Mgr Isidore de Souza, son désir de se retirer du champ du ministère actif et des responsabilités qu'il assumait dans le Diocèse. Mais il est resté à la tâche, jusqu'au bout, usant, consumant le peu qu'il lui restait d'énergie physique. Ses dernières paroles étaient celles mêmes du Christ en croix: **'Consummatum est'**.

« Nos Evêques, depuis son Eminence Bernardin Cardinal Gantin qui l'avait compté parmi les membres de son tout premier Conseil presbytéral, Mgr Christophe Adimou et Mgr Isidore de Souza dont il était le Vicaire général, diront mieux que quiconque ce qu'ils lui doivent pour l'accomplissement si délicat et parfois si difficile des tâches de gouvernement du Diocèse de Cotonou.

« Il est certain que sa disparition crée un grand vide au milieu de nous. Nul n'est indispensable, dit-on; mais chacun est utile à sa place avec son charisme propre, lorsqu'il s'agit surtout de réfléchir en Eglise pour construire et faire progresser ensemble le Royaume de Dieu. Cependant, son absence est déjà et sera difficile, à maints égards, à combler".

Seulement, pour l'heure, et comme l'a indiqué Mgr Assogba, nous chrétiens catholiques, nous avons un avocat de plus dans les cieux, le Père Vincent Adjanohoun qui — à l'instar de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus qui disait «Je passerai mon Paradis à faire du bien sur la terre» — dit dans son testament de 1963 : «Je donne ma vie pour la sanctification des prêtres et en réparation des fautes des âmes consacrées à Dieu», et qui ajoute plus loin dans le testament de 1976 : «Ma joie au ciel sera de pouvoir aimer Dieu toujours, toujours, toujours... J'offre ma vie pour ceux et celles que Dieu voudra et aussi pour mon pays afin qu'il connaisse, aime et suive Dieu le Père, son Fils Jésus Christ et l'Esprit Saint Consolateur».

Cette messe des funérailles a permis aux participants, ensemble avec les concélébrants de recommander par Marie l'âme du Père Vincent Adjanohoun à la miséricorde divine. Ils ont également prié le Seigneur pour la famille de ce serviteur de Dieu, pour ceux et celles qui l'ont connu et ont bénéficié de la grâce sacerdotale et de la sagesse que Dieu lui a manifestées, afin que tous jouissent de son intercession et que sa mort fasse grandir en eux ce qu'ils ont reçu de lui.

Après la messe des funérailles en l'église Saint-Michel de Cotonou, Evêques, Prêtres, Religieuses et Religieux, fidèles laïcs, parents et amis ont accompagné la dépouille mortelle du Père Vincent Adjanohoun à la chapelle du grand séminaire Saint-Gall de Ouidah où l'absoute a été présidée par le Père Théophile Villaça. Le corps du Père Vincent Adjanohoun a été conduit ensuite au cimetière dudit séminaire où il repose désormais.

Avec Mgr de Souza, Archevêque de Cotonou, disons simplement : «Merci Seigneur de nous avoir donné l'Abbé Vincent Adjanohoun ; merci de nous le reprendre. Nous te le donnons tout entier pour qu'il soit davantage pour nous, pour qu'il intercède davantage pour nous».

Guy DOSSOU-YOVO

Tonsure le 9 juillet 1955. De gauche à droite: Vincent Adjanohoun, Laurent Sah et Théophile Villaça.

"LA CROIX DU BENIN"
Réduction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 798
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien ..... *5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)*
Abonnement de Bienfaiteur ..... *10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)*
Abonnement d'Amitié ..... *20.000 F CFA et plus (200 FF)*
Changement d'adresse ..... *100 F CFA*

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin	3.720 FCFA	
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 FCFA	
- Guinée	5.760 FCFA	
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A	5.760 FCFA	
- France	5.760 FCFA	
- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leonne	7.560 FCFA	
- Kinshasa (Zaïre)	9.000 FCFA	
- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 FCFA	
- U.S.A	9.480 FCFA	94,80 FF
- Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 FCFA	
- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A, Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège	8.520 FCFA	85,20 FF
- Canada	10.200 FCFA	102,00 FF
- Chine	12.600 FCFA	126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

PREMIERE JOURNEE DE L'ENFANCE DIOCESAINE A COTONOU SUR LE THEME

LE ROLE DE L'ENFANT DANS LA SOCIETE

Le mercredi 27 décembre 1995 a eu lieu, à Cotonou, au Collège Père Aupiais sous la présidence de S. Exc. Mgr Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou la célébration de la première journée de l'enfance diocésaine. **«Le Rôle de l'enfant dans la société»** est l'intitulé du thème de réflexion de ladite journée.

2.000 enfants ont fait le déplacement. Ils sont venus des paroisses des quatre doyennés du diocèse de Cotonou à savoir: Cotonou, Allada, Calavi et Ouidah.

Le but de cette journée selon les participants eux-mêmes dans leur mot d'accueil à l'Archevêque se résume comme suit:

«Nous sommes arrivés des quatre coins de notre Diocèse pour une rencontre de :

— découverte de l'autre,
— prière avec et pour l'autre,
— partage avec l'autre… »

Et de poursuivre :

« Nous demandons à nos décideurs et à nos éducateurs de prendre les problèmes des enfants à cœur, surtout ceux de nos frères et sœurs qui sont dans la rue, les délaissés, et ceux communément appelés dans nos familles les " vidomegon… "»

La prière universelle de la messe pour la circonstance leur a permis de penser aux enfants qui, de par le monde, sont encore méprisés, maltraités, torturés, jetés dans les fosses sceptiques… abandonnés dans les poubelles… tués par milliers, les filles placées dans des maisons de tolérance où elles sont contraintes bien souvent à des actes abjects, les enfants qui sont des victimes innocentes de violence de toute sorte, dans les bidonvilles du Brésil, du Rwanda, de la Somalie, de Sarajevo, de l'Afrique du Sud…, aux familles minées par la jalouise, l'incompréhension, aux familles désunies…

L'homélie de la messe du jour a donné l'occasion à l'Archevêque de Cotonou d'expliquer aux enfants ce que signifie Noël. Il en a profité pour inviter les enfants à respecter la nature, à préserver l'environnement, à aimer les «vidomegon» et à être pour eux des exemples par leur bonne conduite.

L'Enfance missionnaire, l'enfant de la société, l'enfant de l'environnement et les «vidomegon» ont été les thèmes des sketchs et ballets présentés par les enfants, avant leur séparation.

Comme coup d'essai, la première journée de l'enfance diocésaine a été une réussite. Elle a permis à l'Archevêque de Cotonou, entouré pour la circonstance des Pères Florent Nascimento et Frédéric Viadénou (aumôniers diocésains), du Révérend Père Jacques Mensah, des Abbés Félix Houessou et Barthélemy Vigan de fêter Noël avec les enfants, de les éveiller davantage à la foi catholique et de leur insuffler, un peu plus, un élan missionnaire.

Jean-Eudes Gomez

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DU CLERGE BENINOIS (U.C.B.) A DASSA DU 8 AU 11 JANVIER 1996

Dans le cadre de sa rencontre annuelle, l'Union du clergé béninois (U.C.B.) s'est réunie à Dassa du 8 au 11 janvier 1996. Objectif: tisser davantage les liens de Fraternité qui doivent unir les Prêtres entre eux.

L'occasion a permis de fêter le jubilé épiscopal de S. Exc. Mgr Vincent Mensah, Evêque chargé du clergé, et d'accueillir en union chacun des Evêques des nouveaux Diocèses du Bénin LL. EE. NN. SS. Marcel Honorat Léon Agboton de Kandi, Antoine Ganyé de Dassa-Zoumè, Paul Vieira de Djougou. Tour à tour, ils sont passés nous saluer et dire leur reconnaissance.

Toute l'Assemblée, de façon appliquée, s'est penchée sur le thème de réflexion: **"Pour une présence de l'Eglise au cœur du projet: la route de l'Esclave"**, retenu depuis un an à l'Assemblée générale de Cotonou. Parler, en fait de l'esclavage à la fin du 20ème siècle paraît pour le non averti anachronique. Toutefois, l'UNESCO a remis ce thème en selle pour que d'une mémoire sombre et dangereuse, une relecture soit faite de l'histoire de nos peuples et prendre conscience des formes de l'esclavage moderne: mise des enfants sous tutelle, atteinte à la dignité de la femme, certaines relations de domination Nord-Sud…

Il ne s'agit pas d'oublier mais de restituer l'événement pour lui donner une nouvelle signification projetée sur l'avenir. Le passé révolu conserve des préjugés d'une ethnie par rapport à une autre puis provoque soupçons et méfiance de part et d'autre. La nécessité de se souvenir pour pardonner s'impose donc. C'est en tout cas un souci urgent pour le Pape qui convie l'Eglise universelle à un examen de conscience sur le 2ème millénaire de l'histoire finissant en vue de célébrer dans l'allégresse le jubilé de l'an 2000. L'Eglise du Bénin à travers son clergé s'inscrit dans cette urgence pastorale et fait de son Assemblée générale le creuset de réflexion pour mieux affronter les défis qu'engendre cette situation.

Carrefours, débats, échanges fraternels, offices religieux ont constitué la trame de ces trois (3) jours de conférence auxquels ont participé une centaine de Prêtres sous la présidence effective de S. Exc. Mgr Antoine Ganyé, Evêque de Dassa-Zoumè.

Au pied de Marie à Dassa, le clergé a porté ses soucis pastoraux, la destinée politique de notre pays, l'élection présidentielle de mars 1996 pour que la fraternité, la paix, la justice et la vérité renaissent dans tous les cœurs.

La prochaine Assemblée générale de l'Union du clergé aura lieu dans un (1) an à Natitingou, du 27 au 30 janvier 1997.

Elle se poursuivra dans la continuité des réflexions de cette année pour un meilleur approfondissement du même thème.

Alors qu'approche le troisième millénaire, puisse tous les fidèles du Bénin entrer avec leurs pasteurs dans cette démarche de bilan et de conversion en vue d'une meilleure présence de l'Eglise à nos peuples et à nos pays dans leur histoire et dans leurs crises pour des entraides fructueuses et des actions plus unies.

Abbés Nicolas Hazoumè et Célestin Avocan

SORTIE DES ENFANTS DE CHŒUR DE LA PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE DOGBO A GRAND-POPO

Après plusieurs reports, l'événement tant attendu par les Enfants de chœur de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Dogbo finit par se réaliser. C'est une mémorable sortie qu'ils ont effectuée le vendredi 29 décembre 1995, à Grand-Popo sous la direction de leur Père-Aumônier, l'Abbé Hermel Tonato, aidé de quatre séminaristes de Dogbo. Cette sortie a rehaussé leur joie de Noël et ce ne sont que les beaux commentaires dont ils ne tarissent après ce déplacement, qui nous démentiront.

Compris entre dix et vingt ans, ils étaient quatre-vingt-treize (93) Enfants de chœur de la paroisse de Dogbo et de ses stations secondaires.

Personne ne voulait rater cette belle occasion. Aussi, dès six heures du matin, beaucoup parmi eux répondaient déjà au rendez-vous sur la cour du presbytère. Sur tous les regards, on lisait une réelle impatience de réaliser enfin un beau rêve.

Le départ eut lieu à huit heures et quart. Après un parcours de quatre-vingts (80) kilomètres environ, l'on débarqua à la Mission catholique de Grand-Popo. Un accueil chaleureux fut réservé aux enfants par les Pères Pierre Houmkpè et Toussaint Dossah, respectivement Curé et Vicaire de la paroisse de Grand-Popo avec leur Vice-Président M. Expédit Viho.

Le premier moment important de cette sortie fut la messe célébrée dans l'église de Grand-Popo par l'Abbé Hermel Tonato. Dans une homélie captivante pour la circonstance, le Père-Aumônier des Enfants de chœur a d'abord exprimé sa joie de voir enfin cette sortie effectuée.

Il a ensuite remercié les Enfants de chœur pour la spontanéité et la disponibilité avec lesquelles ils répondent souvent aux services qui leur sont demandés. Pour finir, il les a exhortés à garder la fidélité à l'appel de Dieu et un dévouement total à son service.

La messe terminée vers midi fut suivie d'une brève exploration de l'Auberge de Grand-Popo. Située en bordure de la mer, cette Auberge répond aux besoins de nombreux touristes d'Europe et d'ailleurs constamment attirés par cette ancienne ville coloniale que demeure Grand-Popo, au sud-ouest du Bénin.

De retour à la Mission, le repas apporté par chacun depuis Dogbo fut partagé dans une joie amicale et fraternelle. Un parti de football auquel prit part le Père Hermel aussi s'ensuivit aussitôt.

L'ambiance était vraiment gaie et très bonne à vivre. Mais elle allait atteindre son paroxysme à la plage qui accueillit les Enfants de chœur vers quinze heures et demie (15 h 30).

Par ses vagues mouvementées, la mer semblait saluer la présence de nos jeunes touristes de Dogbo, qui saisirent toutes les chances pour nourrir leur curiosité davantage excitée par la belle prise que venaient de réaliser les pêcheurs peu avant leur arrivée. C'est de la plage que les Enfants de chœur ont rapporté les présents de voyage réservés aux parents et amis restés à Dogbo: poissons, crabes, noix de coco, surtout des coquillages et l'eau de mer.

Mille autres découvertes leur ont permis de mieux connaître Grand-Popo: le cimetière, le nouvel hôpital, le stade en construction, la sous-préfecture, la maison familiale de Monseigneur Robert Sastre, Evêque de Lokossa, la maternité…

C'est à regret qu'on allait s'embarquer pour le retour. Cependant, avant notre départ de Grand-Popo, les servants de messe n'ont pas manqué d'exprimer leur profonde gratitude dans un éloquent discours adressé au Curé de la paroisse de Grand-Popo.

Pour renforcer les souvenirs de cette excursion, le Père Hermel offrit à chacun des crayons à papier, des bics-feutre et des gommes.

Vers dix-neuf heures (19), des cris de joie et de chants gaiement exécutés annoncèrent le retour des Enfants de chœur à Dogbo. Une courte prière de remerciement adressée au Seigneur devrait mettre une note finale à cette belle sortie.

Chacun rentra chez lui, joyeux et enrichi de beaux souvenirs, formulant aussi le vœu de voir se multiplier à l'avenir de pareilles aubaines.

Amoumou Coffi Roger
Séminaire propédeutique de Missérété

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

AUTOUR DU NOM TRAORE

Ceux qui en Afrique de l'Ouest ont pour nom patronymique Traoré sont nombreux au Mali, en Guinée (Conakry), au Burkina Faso, etc. Si, en République du Bénin, il est assez rare que quelqu'un porte ce patronyme, en revanche il est beaucoup plus connu comme nom clanique de nombreux habitants de la partie septentrionale de la République du Bénin, notamment le Borgu. Ainsi ceux qui se réclament de ce clan ont en général les mêmes interdits, les mêmes totems, etc.

En fait, loin d'être béninoise, l'origine de cet anthroponyme est à situer dans l'aire culturelle mandingue dont le noyau est dans l'actuelle République du Mali. Dans l'Empire Mandingue ou du Mali, c'étaient certains généraux qui portaient le nom Tarawélé francisé au XXème siècle en Traoré. La véritable appellation ne serait donc pas cette dernière, mais bien Tarawélé, prononciation à laquelle se rapprochent les populations du Nord de la République du Bénin quand elles parlent de Tarawèrè ou Tarwèrè. L'un des généraux du célèbre empereur Soundiata Kéita portait justement ce nom de Tarawélé, encore prononcé ainsi jusqu'à ce jour par les populations malinké et bambara. L'étymologie de ce nom, clanique ici, patronymique là, est à chercher dans la langue mandingue où il se décompose ainsi: tara (aller, il est allé) et wélé (appeler). Ainsi Tarawélé, c'est celui qu'on va chercher, c'est-à-dire le général en chef à qui l'on a recours, qu'on envoie chercher en temps de guerre ou de campagne militaire. C'est la version la plus répandue parmi d'autres que les études ultérieures se chargeront d'élucider. Elle est, pour le moment, la plus plausible et la plus vraisemblable en attendant mieux.

L'intérêt de cette approche sommaire est à deux niveaux.

— C'est un cas de migration de mots à la suite de la migration des hommes puisque ceux d'entre eux qui le portent en République du Bénin se réclament de lointains ancêtres originaires de l'aire culturelle mandingue, même si certains se donnent une ascendance géographiquement moins éloignée. A force de remonter le cours de l'histoire, on finit par aboutir à ce grand foyer de diffusion mandingue.

— Enfin, tout ce qui concerne les clans doit être minutieusement étudié, car il permet d'aborder nos groupes ethniques sous une optique structurelle révélant les origines et les caractéristiques sociales. L'étude des clans et des salutations d'usage (panégyriques claniques) qui les accompagnent nous situe au cœur de l'identité socio-culturelle de nos groupes ethniques.

A. Félix Iroko

ROME : LES PARENTS SONT RESPONSABLES DE L'EDUCATION SEXUELLE DE LEURS ENFANTS

DOCUMENT DU VATICAN SUR "LA VERITE ET LA SIGNIFICATION DE LA SEXUALITE"

Le Conseil pontifical pour la famille a récemment publié un document consacré à "la vérité et la signification de la sexualité humaine". Le but de ce texte de 65 pages, publié pour l'instant uniquement en italien, est d'affirmer le rôle premier des parents dans l'éducation sexuelle de leurs enfants, a relevé le Cardinal Lopez Trujillo, président du Conseil pour la famille.

"Il faut, a déclaré le Cardinal, restituer aux parents le rôle central qui leur revient dans la formation de leurs enfants en ce qui concerne la vérité et la signification de la sexualité humaine et les rendre encore plus conscients qu'ils sont les premiers éducateurs. Les parents, dans un domaine aussi délicat, doivent faire respecter leur propre droit".

Le document entend répondre aux besoins concrets des parents dans l'éducation sexuelle des enfants à un moment où "la banalisation du sexe" génère une culture qui s'inspire d'une "conception déformée et individuelle de la liberté, dans un contexte privé de valeurs fondées sur la vie, sur l'amour humain et sur la famille", ce qui se traduit par une véritable déformation des consciences".

Les parents catholiques doivent s'opposer à la propagation de la pratique du prétendu "safer-sex" (sexe sûr) et se garder des "théories illusoires" qui présentent le préservatif comme une protection appropriée contre le sida. L'abstinence et la fidélité dans le mariage constituent la seule éducation vraie et sûre contre la propagation du sida, souligne le document.

Les jeunes à l'âge de la puberté doivent être informés de la régulation naturelle de la fécondité dans le contexte d'une éducation à l'amour, à la fidélité conjugale et au respect de la vie selon le plan du Créateur, note le Conseil pontifical pour la famille. Les parents catholiques doivent refuser une éducation sexuelle sécularisée opposée à la procréation et qui présenterait la naissance d'un enfant comme une menace.

Les films présentant la naissance d'un enfant doivent être montrés avec discernement afin d'éviter des peurs inutiles engendrant une attitude négative des jeunes filles face à la procréation. L'éducation sexuelle ne doit pas se baser sur la présentation de "matériel érotique", ni pour les enfants sur la représentation graphique de relations sexuelles".

Le document est disponible en italien, mais des traductions vont suivre. Il comporte sept chapitres, dont quatre sont consacrés aux aspects anthropologiques et pédagogiques de l'éducation sexuelle: "Appelés au véritable amour". "Amour vrai et chasteté". "Vers l'horizon vocationnel". "Père et mère comme éducateurs". Suivent trois chapitres qui abordent l'aspect méthodologique: "Itinéraires de formation au sein de la famille". "Les étapes de la connaissance" et "Orientations pratiques".

Le Conseil pontifical pour la famille condamne enfin les activités d'associations ou d'institutions internationales qui propagent l'avortement, la stérilisation et l'utilisation de moyens artificiels de contraception.

(Apic)

FAO : CRI DE DETRESSE DE JACQUES DIOUF

Lors de la célébration, en octobre 1995, du 50ème anniversaire de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FOA), la déclaration de son Directeur général, le Sénégalais Jacques Diouf est révélatrice d'une crise politico-financière que traverse ce système onusien.

C'est avec amertume et sans ambages que le Directeur général de la FAO a déclaré à Quebec que le «budget actuel de son institution, qui doit aider 800 millions d'êtres humains souffrant de malnutrition chronique, ne représente que le montant dépensé en nourriture pour chiens et chats pendant six jours dans neuf pays développés».

Le cri de détresse de Jacques Diouf provient du fait de la réduction du budget prévisionnel de la FAO pour 1996-1997. Ce budget qui était de 673 millions de dollars soit 336.500 millions de F CFA en 1995 passe à 650 millions de dollars, environ 325.000 millions de F CFA pour l'exercice en cours. Ce cri de Jacques Diouf fait suite à celui qu'il avait déjà lancé le 13 juillet 1993 à Washington.

Pour sa part, estime le Directeur Général de la FAO «la sécurité alimentaire ne deviendra une réalité que si les pays les plus défavorisés réussissent à s'arracher à la pauvreté et à se libérer de leur état de dépendance. Le plus sûr moyen d'y parvenir, dira-t-il, est d'accroître fortement leur production vivrière».

Quant à l'épuisement des sols, la FAO préconise qu'il faut s'attacher à répandre de bonnes pratiques de conservation et à développer l'emploi des intrants (semences améliorées, engrais) et aussi l'irrigation.

Pour mémoire, rappelons que la FAO a été créée en 1945. Elle regroupe aujourd'hui 176 pays membres. Sa mission principale est de renforcer la sécurité alimentaire et d'assurer un caractère durable au développement rural et agricole.

Prosper Kpadé Hodonou

KENYA : CATHOLIQUES ET MUSULMANS SONT CONTENTS DE L'INTERDICTION D'UN MANUEL D'EDUCATION SEXUELLE

Au cours du discours de vœux présidentiels 1996 au Kenya, le Président Daniel Arap Moï a interdit la diffusion d'un manuel d'éducation sexuelle.

L'annonce de cette interdiction a été accueillie avec satisfaction par les Représentants des communautés catholiques et musulmanes de ce pays.

Le manuel intitulé «Guide scolaire et manuel de documentation pour l'apprentissage à la vie familiale diffusé depuis 1988 dans toute l'Afrique subsaharienne par les scouts avait été qualifié de «pornographique» et d'ouvrage «encourageant la prosmicuité sexuelle» par le mouvement chrétien.

Pour Kiraithe Nyoga, Directeur général du Mouvement scout, après avoir refuté les accusations selon lesquels ce manuel préconiserait l'utilisation de moyens contraceptifs a sommé les dirigeants de trouver des solutions pratiques aux problèmes liés à la sexualité des jeunes.

Prosper Kpadé Hodonou

UN PEU DE DISTRACTION

LA GRILLE BENINOISE A DECODER

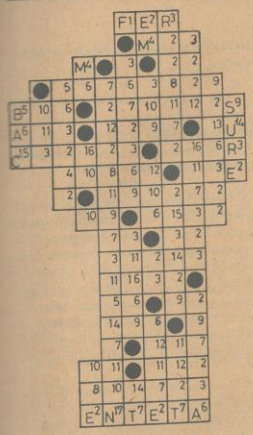

Chaque case de cette grille contient un numéro, lequel correspond toujours à une même lettre. Petit à petit vous imaginerez de nouveaux mots et identifierez de nouvelles lettres.

En vue de vous faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille. A vous maintenant de jouer.

(Réponse en page 10)

LES CHIFFRES CROISES

Complètez les cases vides avec des chiffres de façon à résoudre les opérations, aussi bien horizontalement que verticalement.

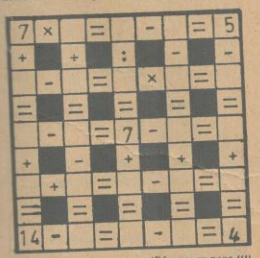

(Réponse en page 10)

LE FOUILLIS

Les mots se lisent horizontalement, verticalement, en diagonale, de gauche à droite, de droite à gauche, du haut en bas, de bas en haut. Une même lettre peut être commune à plusieurs mots. Ceci fait, les lettres restantes liées dans l'ordre, de gauche à droite, vous donnent la solution de l'énigme.

R	U	D	E	R	A	U	X	U	A	T	O	B	A	J
E	V	U	X	B	I	E	U	R	I	I	M	V	N	A
T	O	I	R	U	E	O	A	U	S	O	Y	A	I	N
S	S	I	S	E	E	I	N	O	L	E	A	U	M	N
I	U	E	T	L	E	I	N	P	A	N	B	R	A	I
L	N	S	A	A	A	A	A	A	U	R	E	M	M	I	N
E	O	G	S	T	T	N	E	L	T	S	O	T	O	A
P	E	T	E	I	O	L	D	L	E	C	B	D	N	B
M	O	T	O	N	I	R	A	A	R	O	G	N	R	A
O	I	N	U	U	U	M	N	G	U	N	E	U	E	Q
R	I	E	T	O	O	O	O	R	A	A	N	N	I	U
T	E	H	L	U	A	R	G	L	U	M	E	L	L	E

ENIGME « Disposition des feuilles dans le bourgeon » (9 lettres).

GONADE — JABOT — TROMPE — GLUMELLE — TUILE — TAUX — AIEUX — APLOMB — RUDERAUX — ABAQUE — GRAULHET — LISTE — LOTO — BOURG — ANNAUX — JUNNINA — NUIT — IMAM — LOURD — SIX — SOUE — PONT — GALLUP — OISON — ISLAND — MIEL — NOIR — BOMBAY — AOUTEE — INGENU — NATION — LIER — AMOU — ANON — EGALE — SENE — UREE — BOMBE — YUAN — OVIN — URETRAL — LANGDON — ENESCO — BRUN — ETAIN — ARIA — ISSUS — POSTE — ANNEAU — NIEBE — ABRI.

(Réponse en page 10)

CONNAISSEZ-VOUS
L'IMPRIMERIE NOTRE-DAME
BP : 105 • Tél. 32-12-07
203 Rue des Missions
Derrière l'église Saint-Michel
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

BONNE SANTE

L'eucalyptus

— contre le rhume de cerveau :
Faire bouillir des feuilles dans l'eau. Respirer la vapeur d'eucalyptus.

— contre la fièvre :
Faire bouillir 8 feuilles dans un litre d'eau. Boire chaud et sucré 2 à 3 fois par jour.

— contre les moustiques :
Faire brûler les feuilles. La fumée les éloignera.

— contre la toux :
Pour 2 verres d'eau, prendre 20 feuilles d'eucalyptus, 20 morceaux de sucre, le jus de 2 citrons. Les feuilles d'eucalyptus sont séchées et coupées. Faire bouillir le tout dans un récipient fermé pendant 1 heure et ajouter de l'eau jusqu'à 2 litres. Filtrer dans un linge propre.

• Pour les enfants entre 6 mois et 3 ans :

une cuillerée à café 4 fois par jour.

• Enfants de 3 ans à 10 ans :

2 cuillerées à café 4 fois par jour.

• Adultes :

1 cuillerée à soupe toutes les 4 heures.

ET VOTRE REABONNEMENT !

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Il ne faut pas écrire: "Je soussigné a l'honneur, mais **"Je soussigné ai l'honneur".**

Le verbe s'accorde toujours avec son sujet, or, ici, le sujet est "JE".

Avec la première personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe avoir, le verbe a pour conjugaison **"AI"**... J'ai, tu as, il a, etc.

Donc : je soussigné ai l'honneur et non pas: "je soussigné a l'honneur".

Une grosse faute à éviter !

DES MOTS ET DES HOMONYMES

En quatre lettres, c'est une forme ou une méthode. En changeant de genre, cela devient un usage passager. Deux homonymes à trouver.

Réponse :

Le **mode** (la forme); par exemple: le mode de Gouvernement.

La **mode** : usage passager règlant la manière de vivre ou de s'habiller.

UN MOT ET SON HISTOIRE

Le calepin.

Né à Bergame (Italie) vers 1440 un moine (Ambrogio Calepino) consacra toute sa vie à la rédaction d'un dictionnaire de la langue latine. En 1502, il est publié.

Ce fut un succès sans précédent.

Et tout le monde se mit à consulter "le calepin" *(calepino en italien).*

De nombreuses autres éditions suivirent. En 1510, Ambrogio Calepino mourut dans son pays natal, mais son gigantesque travail avait été tellement apprécié que son nom fut donné en 1534 à tout recueil de renseignements, puis, plus tard, à ce petit carnet de poche où l'on peut noter tout ce que l'on craint d'oublier: le **calepin.**

DES MOTS NOUVEAUX

Fiable et fiabilité

L'adjectif **fiable** date du XIIème siècle, mais il a été repris au XXème et de nos jours il qualifie un appareil, une machine qui peut fonctionner sans panne durant un temps donné.

Par extension, est fiable tout ce qui a une valeur durable... On peut s'y fier. Fier... fiable le rapprochement et facile à faire.

L'Adjectif **fiable** a donné le nom **fiabilité,** un néologisme admis en 1962.

Au sens figuré on parle de la **fiabilité d'un projet,** d'un système, d'une méthode et même de la **fiabilité d'une personne.**

UN MOT ET TOUTE SA SUITE

Avec le mot **école.**

L'école buissonnière, chacun le sait, c'est l'action de se promener au lieu d'aller en classe. Au sens figuré, faire l'école buissonnière c'est aussi se promener dans les chemins creux ou parmi les buissons, tel un fuyard.

Quand on parle de **haute école,** on parle d'exercices savants et difficiles, expression empruntée au vocabulaire hippique où les exercices d'équitation se divisent en "basse école" et en "haute école".

A bonne école : dans un milieu et avec des personnes capables de bien former et d'instruire.

Faire école : avoir des disciples, influencer des personnes, se répandre rapidement.

Enfin : **renvoyer ou envoyer quelqu'un à l'école,** c'est lui reprocher son ignorance et son manque d'instruction.

UN MOT, TROIS DEFINITIONS

Un **tumulus (T U M U L U S),** est-ce :

— une colonne brisée ?
— un monument en ruines ?
— un amas de terre et de pierres disposé par l'homme ?

Réponse : un amas de terre et de pierres.

Tumulus est un mot latin employé par les archéologues pour nommer les amas de terre et de pierres élevés au-dessus de certaines tombes à l'époque préhistorique.

UNE QUESTION, TROIS REPONSES

Qu'est-ce qu'un **mandrill (MANDRILL)?**

—un joyeux garçon ?
—un singe d'Afrique ?
—un outil des horlogers et bijoutiers ?

Réponse : un mandrill est un singe d'Afrique au museau rouge. Longueur: 80 centimètres environ.

Le joyeux garçon c'est familièrement le drille (DRILLE).

On dit : un joyeux drille.

Anciennement le drille était un soldat vagabond.

Quant à la drille (féminin), c'est le nom d'un outil qui sert aux horlogers et bijoutiers pour percer.

N.B. Au Cameroun, il existe aussi le drill (DRILL), un singe long de 70 centimètres, sans la queue.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE, OFFREZ UN ABONNEMENT A "LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau
— qui dure,
— qui favorise l'éducation permanente de la foi,
— qui nourrit les solidarités en Eglise,
— qui n'a pas son pareil chez nous,
— qui...
— qui...
— qui...

L'INSTAURATION D'UN REGIME POLITIQUE DANS UN SYSTEME DEMOCRATIQUE NE SE DECRETE PAS...

nous déclare le Général Mathieu Kérékou

(Suite de la première page)

évident que la pratique du régime en place est loin de la norme universellement admise. Je remarque que le processus démocratique dans notre pays s'exerce exclusivement au sommet de l'Etat, en l'absence de toute décentralisation.

Une démocratie comme celle-là, excusez-moi, mais c'est une parodie de démocratie qui ne saurait en aucun cas assurer le développement d'un pays.

S'agissant de la multiplicité des partis politiques, je n'y trouve a priori aucun inconvénient, à partir du moment où c'est le souhait exprimé par la Conférence Nationale des Forces Vives de Février 1990 repris par notre Constitution en son article 5. C'est l'occasion pour moi de préciser que j'ai préparé les conditions juridiques de l'avènement du système multipartiste dans notre pays en décidant bien avant la Conférence Nationale de séparer le parti de l'Etat et en admettant que désormais le système monolithique constitue un frein à l'édification d'une économie prospère.

«La Croix du Bénin» : **Mon Général, toujours dans votre livre, vous envisagez de procéder, à votre accession à la magistrature suprême, à une révision de la Constitution du 11 décembre 1990. Celle-ci consistera, entre autres, en la création d'un poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement.**

Qu'est-ce qui, de votre part, justifie ce désir de changement et que vise-t-il ?

Général Kérékou : Il est certainement difficile de dire que tel régime est meilleur que tel autre; chaque forme présente ses avantages et ses inconvénients. L'essentiel est que chaque pays puisse choisir, en fonction de son histoire, de ses réalités sociologiques, politiques et culturelles, et du niveau de culture démocratique de sa population, le régime politique le plus approprié.

Cela étant, en ce qui me concerne, j'ai estimé que le régime semi-présidentiel, régime dans lequel le Premier Ministre est chef du Gouvernement, est celui adapté à l'étape actuelle de notre processus démocratique et susceptible de garantir le consensus politique et l'unité nationale.

C'est ici le lieu (...), oui, c'est le lieu de lever une équivoque: en évoquant le régime semi-présidentiel, beaucoup pensent et voient automatiquement l'instabilité politique chronique, les conflits institutionnels et, à titre d'exemple, citent les cas du Niger et du Congo. Mais, en fait, dans l'un ou l'autre pays, il s'agit beaucoup plus de régime parlementaire que de régime semi-présidentiel proprement dit.

Par ailleurs, il faut être honnête et reconnaître que l'institution d'un Ministère d'Etat chargé de la coordination de l'action gouvernementale n'est rien d'autre qu'un poste de Premier Ministre qui ne dit pas son nom, donc une tricherie.

En tout état de cause, l'instauration d'un régime politique dans un système démocratique ne se décrète pas. Elle relève de la loi ou de la volonté populaire clairement affirmée par un référendum. C'est donc le peuple qui en décidera ou, à défaut, ses représentants.

«La Croix du Bénin» : **Mon Général, pensez-vous qu'une réforme de l'Administration publique s'impose réellement au Bénin et pour quand ?**

Si oui comment la concevez-vous ?

Général Kérékou : La question de la Réforme administrative a fait l'objet d'une décision de la Conférence Nationale; elle est l'émanation des Forces Vives de la Nation. Comme tel, c'est une nécessité incontournable à l'étape actuelle. Voyez-vous, pour que le renouveau démocratique connaisse son plein essor, il nous faut une administration nouvelle qui devra garantir l'accès équitable et sain des Béninoises et des Béninois aux services qui leur sont dus. La corruption, la bureaucratie et le caractère inaccessible de notre administration sont un frein à l'instauration d'un Etat républicain et impartial.

C'est une tâche urgente. Notre souhait est que soient rétablies la morale et la déontologie administratives le plus tôt possible dans notre pays, et que la décentralisation nous permette, n'est-ce pas, de rapprocher l'administration de l'administré. Cela permettra, j'en suis persuadé, de responsabiliser les citoyens à la base et de les rendre co-gestionnaires et co-propriétaires du patrimoine national.

Général Mathieu Kérékou

«La Croix du Bénin» : **Mon Général, quel est dans le concret, votre programme de politique d'emploi en vue de juguler un tant soit peu le chômage qui frappe de plein fouet les jeunes en général et surtout les milliers de diplômés sans emplois?**

Général Kérékou : Vous savez que le problème d'emploi a été de tout temps le socle sur lequel s'est bâtie notre politique sociale. Malgré les carences et les insuffisances, nous en avions fait une priorité. Il s'agit maintenant de repenser la question en tenant compte des nouvelles exigences intervenues au plan économique.

Nous pensons, pour notre part, que notre pays peut créer des emplois sans nécessairement chercher à faire de nos compatriotes des APE émargeant directement au Budget national. Il s'agit de libérer et d'encourager les initiatives et d'aider les opérateurs économiques à prendre en compte ce problème national auquel l'Etat seul ne pourra faire face.

L'agriculture et l'environnement sont à ce titre des secteurs porteurs. Nous avons dit, et c'est peut-être le lieu de le rappeler, il faut promouvoir une dynamique de l'éducation qui forme les citoyens pour le marché du travail et de l'auto-emploi. Dans ce cadre, chaque département ministériel doit avoir une politique de l'emploi et de lutte contre le chômage. Bien entendu, il faut prévoir aussi une décentralisation à ce niveau, cela permettra de faire de nos villages, de nos quartiers de ville, de nos communes des carrefours de création d'emploi. En d'autres termes, l'emploi, ce n'est pas le bureau seulement, mais tout ce qui peut, sans enfreindre aux normes sociales et aux lois de la République, contribuer à générer des biens et être une source de revenus pour les jeunes.

«La Croix du Bénin» : **Mon Général, les Programmes d'Ajutement Structurel sont-ils indispensables au développement du Bénin ? Et comment appréciez-vous ceux qui se succèdent ?**

Général Kérékou : Nous l'avons dit et cela bien avant la Conférence Nationale que le Programme d'Ajustement Structurel était un passage obligé, il l'est encore. Mais la vraie question est de savoir comment faire de l'Ajustement sans sacrifier notre souveraineté ni cesser de jouer le rôle dévolu à notre Etat d'assurer le bien-être aux couches sociales et professionnelles, surtout les plus défavorisées. Et c'est là qu'intervient, je crois, la nécessité de faire de la dimension sociale de l'Ajustement une priorité.

Il ne faut pas que le PAS, au lieu de nous aider à sortir de l'impasse, nous y enfonce. C'est pourtant le sentiment triste que les Béninois ont des Institutions de Breton Woods depuis quelques années; elles-mêmes en sont conscientes. Il s'agit pour nous de prendre nos responsabilités afin d'engager des pourpalers respectueux de nos devoirs devant notre peuple. Pour nous, c'est le peuple béninois d'abord!

«La Croix du Bénin» : **Mon Général, quelle place occupe dans votre programme la dimension féminine dans le développement humain ?**

Général Kérékou : Les femmes représentent jusqu'à 52% de la population béninoise. C'est la couche sociale de loin la plus nombreuse et la plus active, surtout dans les zones rurales. Paradoxalement, elle est la plus défavorisée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre conviction et notre tâche seront d'organiser une réelle promotion de la dimension féminine dans le développement humain. Cela n'est possible, je crois, qu'en luttant contre les fléaux traditionnels que sont la pauvreté, la difficulté d'accès au crédit, l'absence des femmes dans l'arène politique et des instances de décision. Rappelez-vous les conclusions de la Conférence de Beijing en septembre 1995, qui a fait de l'éducation des jeunes filles un facteur déterminant. Dans ce cadre, il faut étendre la gratuité de l'école pour les jeunes filles du primaire au plan national. C'est dire que les femmes constituent, à nos yeux, le pilier de tout développement auto-centré en Afrique en général et au Bénin en particulier.

«La Croix du Bénin» : **L'article 18 de la Constitution du 11 décembre 1990 dispose en son alinéa premier que « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des sévices ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».**

Que répondez-vous Mon Général, au peuple béninois qui, dans sa majorité, reproche à l'ancien régime du PRPB que vous incarnez, le record de la pratique de la torture sous toutes ses formes ?

Général Kérékou : Voyez-vous, le peuple béninois peut se plaindre et à juste titre, car nous sommes obligés de prendre nos responsabilités, même si beaucoup de choses ont été mal faites en notre nom. Mais croyez-moi, aujourd'hui l'on ne parle plus seulement de torture physique, il y a de la torture morale, spirituelle, politique et physique. J'avoue humblement que ce sont-là autant de choses que nous ne devons plus jamais revivre ou reprendre dans ce pays.

Nous nous battrons désormais avec la nouvelle équipe pour qu'enfin la violence sous toutes ses formes soit écartée complètement dans nos comportements de tous les jours, mais d'abord bannie de nos propos. C'est de cette manière seulement que nous pourrons préparer le Bénin de demain, celui que nous allons laisser en héritage à nos enfants.

Propos recueillis par
Barthélemy Assogba Cakpo
Directeur de publication

LE CRI D'UN ENFANT NON-NE

1 - Ne me tue pas maman ; Laisse-moi regarder la lumière du monde.

2 - Laisse-moi admirer le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, les plantes, les fleurs, la mer.

3 - N'éteins pas en moi la vie que Dieu m'a donnée; la peine de son amour éternel, le sang de son sang.

4 - Au nom de Dieu, laisse-moi caresser ton visage avec mes tendres petites mains.

5 - Laisse mon gai sourire réjouir ta maison; laisse les grâces du Seigneur se répandre sur elle et sur moi en abondance.

6 - N'élimine pas l'enfant qui sera ta consolation.

7 - Ecoute-moi, je t'en prie: surtout ne ferme pas ma bouche, n'empêche pas mon cri uni à ceux d'autres enfants du monde qui jouent sous le soleil.

Maman... Maman... Maman...

Mario GIUSTI

LE PEUPLE BENINOIS EST BIEN LE SEUL ARBITRE DES CHOIX POLITIQUES DANS CE PAYS

nous déclare Me Adrien Houngbédji

(Suite de la première page)

anticiper, à réagir et à s'adapter qui est la condition de notre indépendance, laquelle devrait être la première mission de nos dirigeants.

De ce point de vue, je suis autant opposé au laxisme qui consiste à baisser les bras et à prendre les choses comme elles viennent, qu'à cette façon brutale de nier notre appartenance au monde qui nous entoure. Là encore, je veux renverser la vapeur : il faut faire entendre notre point de vue partout où se décide la politique de développement.

Au plan politique, je crois que la Conférence des Forces Vives a consacré notre indépendance. Des partis politiques représentatifs de toutes les sensibilités de la population sont nés, des élections ont eu lieu, le Parlement et les autres institutions républicaines travaillent depuis six ans. Tout n'est pas parfait, mais on peut constater aujourd'hui que le peuple béninois est bien le seul arbitre des choix politiques dans ce pays.

«La Croix du Bénin» : **Me Adrien Houngbédji, que pensez-vous de la multiplicité des partis politiques dont la plupart n'ont même pas de projet de société digne de ce nom ?**

Maître Adrien Houngbédji : Au Bénin, il est vrai que l'avènement de la démocratie s'est traduit par une poussée des partis politiques, sans doute par contre-coup aux dix-sept années de parti unique. A première vue, je dirai que c'est le signe que les choses ont changé. Il est aussi indéniable que le nombre des partis est très important et que le débat d'idée et l'organisation font souvent défaut.

Mais en fait, j'ai confiance et je suis sûr que ces travers vont rapidement disparaître. Dans notre pays, comme partout dans le monde, il faut que le processus démocratique connaisse une période de maturation. Les résultats des législatives de 1995 prouvent que les électeurs sont de plus en plus capables de distinguer les partis qui portent leurs aspirations de peuple et de nation. En démocratie aussi, il y a une sorte de sélection naturelle à laquelle succombent les structures qui ne sont pas viables. La prochaine présidentielle montrera que pour être élu, il faut avoir des électeurs et que pour avoir des électeurs, il faut avoir un projet et des ambitions pour le Bénin. Du moins je l'espère.

«La Croix du Bénin» : **Me Adrien Houngbédji, pensez-vous qu'une réforme de l'Administration publique s'impose au Bénin et pour quand ? Dans l'affirmative, comment la concevez-vous ?**

Maître Adrien Houngbédji : L'Administration publique a d'abord besoin qu'on clarifie ses missions et celles des différents départements qui la composent, de sorte que son action retrouve toute sa cohésion et sa continuité.

Il faut ensuite qu'elle accroisse son efficacité par une approche plus réaliste de ses besoins et par une plus large considération apportée à ceux pour qui elle est faite, les administrés. Avec un peu de bonne volonté et de la détermination, elle doit contribuer à la maîtrise de nos dépenses publiques, indispensable pour donner toutes ses chances à notre dynamisme économique.

D'un autre côté, l'Administration publique ne se limite pas aux services centraux, qui ne peuvent pas traiter tous les dossiers. Pour être à l'écoute des problèmes quotidiens des gens là où ils vivent, j'estime qu'il est urgent de conduire une véritable politique de décentralisation qui, à mes yeux, représente une nouvelle avancée du fait démocratique.

Vous avez employé le terme de réforme, mais encore faut-il s'entendre sur son sens. Est animé de l'esprit de réforme celui qui ne vient pas pour faire table rase, mais bien pour regarder ce qui a marché et ce qui a échoué, puis qui cherche soit à faire mieux, soit à innover. Voilà la méthode que je mettrai en œuvre dès que je prendrai mes fonctions de Président de la République.

«La Croix du Bénin» : **Me Adrien Houngbédji, que pensez-vous de l'école béninoise et de son évolution aujourd'hui au Bénin ?**

Maître Adrien Houngbédji : J'ai le sentiment que l'école publique ne remplit pas toutes ses missions, qu'elle n'est plus le creuset de notre République non plus que le ferment de notre développement.

La non-scolarisation ou la déscolarisation ont atteint des proportions inquiétantes sans que notre Gouvernement ne réagisse vraiment. L'Etat se dérobe devant ses devoirs financiers en matière d'équipement et de fonctionnement des établissements, tandis que les parents supportent tout le fardeau des frais d'écolage. Par ailleurs, rien n'est fait pour ces enfants en rupture de ban, qui sont livrés à eux-mêmes et à tous les fléaux modernes, sans espoir d'apprendre jamais aucun métier.

Dans nos lycées et nos collèges, on continue d'ignorer que l'école doit aussi offrir aux jeunes la possibilité de trouver un emploi à l'issue de leurs études. Cette inadaptation avec les conditions socio-économiques culmine à l'université où les étudiants vivent et travaillent dans des conditions déplorables, où les services fonctionnent épisodiquement, et, surtout, où les perspectives d'emploi sont réduites à la portion congrue.

Me Adrien Houngbédji

Devant un tel état des lieux, que peut-on envisager ? Pour commencer, je ferai en sorte que l'Etat béninois prenne progressivement en charge les frais de fonctionnement de l'école publique. En attendant la suppression des frais d'écolage, j'instituerai le versement d'une allocation de rentrée pour tous les enfants âgés de 6 à 13 ans, afin d'alléger les dépenses de scolarité des familles.

Pour les milliers d'enfants qui ne vont déjà plus à l'école, je préconise l'ouverture, dans chacun de nos Départements, d'un centre d'apprentissage pour que le plus grand nombre d'entre eux devienne tailleur, mécanicien, coiffeur… Des artisans rémunérés y enseigneront sans que les parents n'aient à payer les frais de cette formation.

Je donnerai des directives précises pour que la porte des collèges et des lycées soit ouverte aux entreprises, grâce à des contrats de partenariat, et que l'acquisition d'un métier complète les disciplines classiques. Cette réforme des programmes du secondaire sera menée en concertation avec les maîtres, qui doivent bénéficier d'une véritable politique de recrutement, de formation et de recyclage.

Enfin j'appelle à un sursaut en faveur de notre université, à laquelle je suis attaché, afin que les étudiants, les enseignants, les opérateurs économiques, les pouvoirs publics mettent la main à un véritable statut de l'étudiant, que les filières de formation retrouvent leur dynamisme et même que l'on envisage la création d'un second site universitaire.

«La Croix du Bénin : **Que pensez-vous des sirènes du planning familial telles qu'elles nous parviennent des pays du Nord ?**

Maître Adrien Houngbédji : Ce sont des questions qu'il faut aborder dans toute leur complexité, au niveau de l'Etat, de la société, de l'individu. C'est vrai que beaucoup y voient une solution à toutes les difficultés que nous rencontrons et qu'ils sont prêts à emboîter le pas sans aucune considération d'ordre éthique. C'est bien sûr une vision simpliste, qui n'est pas la mienne.

Il y a deux principes qui doivent nous guider dans ce domaine : le respect de la vie et le respect de la conscience individuelle. Tout ce qui s'éloignera de cette voie ne trouvera pas grâce à mes yeux et ne saura animer mon action à la tête de l'Etat béninois.

«La Croix du Bénin» : **Me Adrien Houngbédji, quel est votre programme de politique de l'emploi en vue de juguler le chômage qui frappe de plein fouet les jeunes, et en particulier les milliers de diplômés sans emploi ?**

Maître Adrien Houngbédji : Je l'ai dit devant les élèves, les étudiants, les jeunes travailleurs et les diplômés sans emploi réunis au palais de l'amitié, samedi dernier, mon quinquennat sera celui **d'une guerre sans merci contre le chômage,** ce qui veut dire que j'exigerai que l'on fasse preuve de courage, de volonté et d'imagination pour aboutir à des résultats tangibles dans les plus brefs délais.

Depuis cinq ans, la politique conduite par le Gouvernement actuel se réduit à organiser des stages rémunérés et renouvelables sans que les jeunes qui en bénéficient n'aient aucune garantie d'insertion. Mon plan d'action rompra absolument avec cette manière transitoire et superficielle de traiter un problème pourtant crucial pour les jeunes et pour toute notre société.

Les contrats «emploi-formation» que je mettrai en place reposeront sur un principe simple : demander aux entreprises de recruter des jeunes diplômés, en anticipant, cinq ans avant, les départs à la retraite de leurs salariés. A l'issue de cette formation, au cours de laquelle il aura touché une allocation progressive, le stagiaire occupera un poste permanent avec lequel il aura eu le temps de se familiariser.

Les entreprises concernées percevront, quant à elles, une indemnité dégressive versée par l'Etat, via un fonds spécial de gestion. La première année, la rémunération sera intégralement payée par l'Etat ; la seconde, l'Etat en paiera 75% ; puis, 50 et 25%; enfin, au bout de la cinquième année, l'entreprise paiera l'intégralité de la rémunération pour un jeune désormais parfaitement opérationnel.

Mon programme de lutte contre le chômage suivra une seconde piste, que j'ai déjà tracée en préconisant, au cours de la dernière législative, la création d'un fonds national pour l'emploi des jeunes doté de deux milliards de francs CFA. Le pari gagnant en matière d'emploi, c'est bien sûr de mettre en relation les jeunes avec les postes qui existent, mais surtout d'encourager les projets d'auto-emploi. C'est pour cette raison que dans les centres d'apprentissage on incitera les jeunes à se regrouper en coopérative de production, qui pourront bénéficier de dotation en équipement de la part de ce fonds national.

De même, le contrat-formation pourra être une excellente période probatoire pour tous ceux qui souhaitent ensuite monter leur propre projet en s'appuyant là encore sur le fonds national pour l'emploi des jeunes. C'est par un faisceau de mesure, en laissant la place à l'innovation et à l'initiative, que l'on traitera en profondeur cette question cruciale.

Durant les cinq prochaines années, je veux être le Président qui lancera ce mouvement.

«La Croix du Bénin» : **Me Adrien Houngbédji, quelle place occupe dans votre programme la dimension féminine ?**

Maître Adrien Houngbédji : Les femmes sont partie prenante de l'histoire récente du Bénin, c'est d'ailleurs un acquis de la Conférence des Forces Vives qu'il faut généraliser à tous les domaines de la vie sociale, politique et économique. C'est une tendance que je m'emploierai à soutenir, à preuve la journée qu'organisent samedi prochain les organisations féminines du PRD.

Entre autres, les moyens d'augmenter l'efficacité économique des femmes est un aspect qui retiendra toute mon attention. Je pense notamment à l'accès au crédit ou à la suppression de certaines pesanteurs sociologiques. Dans la guerre contre le chômage, les femmes ont leur mot à dire et il serait dommageable au développement du pays de négliger leur contribution.

«La Croix du Bénin» : **Me Adrien Houngbédji, les programmes d'ajustement structurel sont-ils indispensables au développement du pays ? Et comment appréciez-vous ceux qui se succèdent au Bénin ?**

Maître Adrien Houngbédji : D'une manière générale, les plans d'ajustement structurel doivent permettre de cadrer notre développement. C'est en quelque sorte un exercice de rigueur et de discipline. Mais ce ne doit pas être qu'un exercice de rigueur, imposé de l'extérieur par les organisations de développement et les bailleurs de fonds : il faut que l'Etat, par la voie de la négociation, parvienne à faire entendre — en temps et en heure ! — notre point de vue et faire prendre en compte les réalités sociales et humaines de notre pays.

Les plans d'ajustement structurel sont donc indispensables au développement du Bénin, mais, là encore il est tout aussi indispensable que soient mises en œuvre des mesures capables d'en corriger les effets traumatisants pour les populations, notamment les plus défavorisées.

C'est en tout cas une mission que le Gouvernement ne peut pas remplir si les plans d'ajustement structurel sont considérés comme les expédients d'une politique aveugle. Il suffit de voir ce qui se passe aujourd'hui avec le projet PAS III pour mesurer le chemin qui reste à parcourir dans notre pays pour que les plans d'ajustement soient réellement un atout pour la modernisation et le développement du Bénin. Vous avez compris que mon objectif durant ce quinquennat sera d'inverser cette habitude nuisible.

Propos recueillis par
Barthélemy Assogba Cakpo
Directeur de publication

L'EGLISE CATHOLIQUE DU BENIN EST DOTEE D'UN DEUXIEME GRAND SEMINAIRE : LE SEMINAIRE MONSEIGNEUR LOUIS PARISOT

En plus du grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah, l'Eglise catholique du Bénin vient d'être dotée d'un deuxième grand séminaire, le séminaire Monseigneur Louis Parisot.

Prévu pour être installé à Botchihoué (Sous-Préfecture de Klouikanmè), le nouveau grand séminaire a ouvert ses portes le 16 octobre 1995 à Tchanvédji où Mgr Robert Sastre lui a apprêté avec soin les infrastructures d'accueil provisoires. Tchanvédji, on le sait, est reconnu dans le Diocèse de Lokossa pour son sanctuaire marial, Reine de l'Espérance (ESƆLANYƆ BE NYƆNUFIƆ).

Pour mieux informer les lecteurs de «La Croix du Bénin», nous avons interviewé Mgr Robert Sastre, Evêque de Lokossa qui a accueilli les 62 premiers séminaristes du Séminaire Monseigneur Louis Parisot.

«La Croix du Bénin» : **Excellence Monseigneur Robert Sastre, il y a déjà un peu plus de 80 ans (février 1914 - octobre 1995) que l'œuvre importante d'Eglise qu'est le séminaire sis à Ouidah a ouvert ses portes au Dahomey d'alors, aujourd'hui Bénin.**

Eu égard aux réalités de l'heure et surtout après les travaux de l'Assemblée Spéciale du Synode des Evêques pour l'Afrique, pensez-vous que le grand lieu de formation qu'est le séminaire Saint-Gall continue de répondre à sa mission ?

Monseigneur Robert Sastre : Il y a effectivement plus de 80 ans que le Père Gautier a ouvert un petit séminaire à Ouidah. Fermé à cause de la guerre 1914-1918, il a été rouvert en 1920 par celui qui allait devenir Mgr Louis Parisot. On peut dire donc que c'est lui qui a vraiment fondé le séminaire dans notre pays ; c'est lui qui a bâti Saint-Gall qui réunissait petit et grand séminaires et c'était sous lui, en 1928, qu'a été ordonné le tout premier Prêtre béninois, le Père Thomas Mouléro. Le séminaire Saint-Gall existe toujours et remplit admirablement son rôle de formation, d'éducation et d'enseignement des candidats au sacerdoce qui y étudient afin de devenir des Prêtres au service de l'Eglise et du peuple de Dieu.

Pour maintenant répondre à votre question, je dirai que ce n'est pas du tout parce que ce séminaire a failli un tant soit peu à sa mission qu'on parle de la création d'un second grand séminaire au Bénin. Tout au contraire, cela tient au nombre croissant des candidats qui s'y inscrivent pour devenir Prêtres. Je dois ici préciser que la montée des vocations n'est pas un phénomène uniquement béninois, mais aussi africain. Et nous ne devons pas, face à cette montée des vocations, mettre en doute l'appel de Dieu et le sens de l'Eglise. Il convient simplement de retenir que la chrétienté augmente chez nous. Et si la chrétienté augmente, — et si c'est une vraie chrétienté — elle doit pouvoir secréter ses propres ouvriers apostoliques. C'est cela que nous constatons ; et nous ne pouvons pas dire que le nombre de séminaristes est excessif. Par contre, le nombre de professeurs qui doivent les former s'avère plutôt maigre. Suivre donc de plus près les séminaristes dans leur formation et dans leur développement est devenu pour l'ensemble des responsables d'Eglise que nous sommes, un des soucis majeurs; et c'est pratiquement ce qui motive la création d'un deuxième grand séminaire au Bénin.

Vous savez qu'au Bénin, nous avons :

1) — le pré-séminaire Saint-Joseph à Adjatokpa où les séminaristes font deux ans au plus d'étude ;

2) — le séminaire Saint-Paul à Djimè où les séminaristes font les études de la 5ème à la 3ème ;

3) — le séminaire Notre-Dame de Fatima à Parakou où les séminaristes poursuivent les études de la seconde à la terminale ;

4) — le séminaire propédeutique à Missérété où les séminaristes font un an d'étude pour ensuite rejoindre le grand séminaire ;

5) — le grand séminaire Saint-Gall à Ouidah où vont les séminaristes pour d'abord 2 ans de philosophie suivis d'un an de stage sur le terrain avant d'y revenir pour 4 ans de théologie qui les conduiront au sacerdoce.

S. Exc. Mgr Robert Sastre

Comme vous le voyez, ce parcours est un peu émietté ; et nous voulons dans le cadre du grand séminaire qu'il y ait des professeurs qui puissent suivre nos séminaristes au moins pendant 6 ans. Nos deux grands séminaires sont des séminaires nationaux et le recrutement pour y entrer se fera sur le plan national.

Cette année-ci, c'est le séminaire Mgr Louis Parisot sis provisoirement à Tchanvédji qui a recruté ; l'an prochain ce sera le tour de Saint-Gall. Ceux qui sont partis au séminaire Mgr Louis Parisot y feront tout leur grand séminaire. Précisons d'ailleurs que ce séminaire est actuellement installé à Tchanvédji dans des bâtiments d'emprunt. Les siens propres seront prochainement construits à Botchihoué, à 10 kilomètres de Tchanvédji même.

«La Croix du Bénin» : **Excellence, permettez-moi de revenir en arrière pour insister sur le fait suivant: de nos jours il est aisé de constater que beaucoup de jeunes quittent les bancs des écoles, lycées et collèges pour les séminaires en vue de devenir Prêtres. A entendre certains laïcs, le nombre des candidats au sacerdoce augmente sans aucune conviction de la part de bon nombre de candidats, mais tout simplement parce qu'il y a de moins en moins d'emplois pour permettre l'insertion des jeunes dans la vie active.**

Partagez-vous cette opinion ?

Monseigneur Robert Sastre : Je ne crois pas que leur point de vue reflète la réalité ou du moins qu'il soit vrai pour la majorité des cas. Il se peut qu'ils aient raison parce que de tout temps, dans les séminaires, il y a eu des tricheurs. Il y a eu des gens qui sont passés au séminaire pour étudier tout simplement et partir et cela déjà de notre temps. Mgr Vieira qui est le dernier Evêque qui nous a été donné, a commencé son petit séminaire dans une cohorte de 40 condisciples. Après quatre ans, il a été le seul à persévérer : 39 sont partis. Et de nouveau quand il est parti à Parakou, d'autres séminaristes l'ont rejoint et ils sont devenus encore quarante. Mais deux seulement sont sortis Prêtres. C'est pour vous dire que ce phénomène existe, et qu'il n'est pas d'aujourd'hui. Il y a des gens qui vont au séminaire soit pour étudier et devenir Prêtre, soit pour sortir et faire carrière. Mais ce que les laïcs oublient, c'est que le nombre de chrétiens augmente et si ce nombre augmente, eh bien, ceux qui sont appelés doivent croître en nombre pour répondre aux besoins de l'apostolat. Il y a donc certainement des gens qui vont au séminaire pour tricher, mais la majorité y va pour devenir Prêtre. Et on croit de loin que le nombre des séminaristes est pléthorique. Il n'en est rien. Tenez : le Diocèse de Djougou créé tout dernièrement a juste un seul grand séminariste et ne compte aucun petit séminariste. Le Diocèse de Kandi est aussi un peu dans la même condition. Il ne faut pas croire que dès qu'on est au lycée et qu'on ne trouve pas du travail, on peut sauter au séminaire. Il y a une période de discernement. Avant que quelqu'un ne passe du lycée au séminaire, dans mon Diocèse par exemple (celui de Lokossa), on doit le suivre pendant 3 ans avant de lui faire passer un examen d'entrée, soit au séminaire d'Adja-Tokpa, soit à celui de Djimè, celui de Parakou et enfin celui de Missérété.

L'Eglise n'accepte pas, les yeux fermés, une quelconque brebis dans ses séminaires. Non ! L'Eglise a ses critères de choix. Elle peut se tromper parce que l'homme, c'est l'animal le plus habile qui existe ; mais je crois quand même que lentement, on essaie de dégager le bon grain de l'ivraie.

«La Croix du Bénin» : **Excellence, la Conférence Episcopale du Bénin (CEB) vient de doter notre pays d'un deuxième grand séminaire sis provisoirement à «Tchanvédji» dans le Diocèse de Lokossa.**

Quels sont, pour un peu plus de précision, les objectifs poursuivis par une telle création ? Et quel avenir donnez-vous au grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah à partir de cette dernière création ?

Monseigneur Robert Sastre : Je voudrais d'abord vous dire que la politique de notre Conférence Episcopale, c'est de doter chaque Diocèse d'un séminaire. Jusqu'à présent et avant les 3 dernières divisions ecclésiastiques, tous les Diocèses ont un séminaire: soit un petit séminaire, soit un séminaire moyen ou soit un grand séminaire. C'est le Mono qui vient en dernier lieu. Or quand le tour du Mono est arrivé, la Conférence Episcopale a senti en ce moment-là le besoin d'un grand séminaire; parce que le séminaire Saint-Gall de Ouidah est saturé ; il y a trop d'élèves. Ils sont environ 250 étudiants ; dans un établissement de ce genre-là c'est trop. 250 jeunes gens qu'on veut, non pas instruire, mais vraiment former. Il y a une différence entre l'enseignement qu'on donne — on peut le donner à mille personnes à la fois — et la formation qui exige contact, dialogue et suivi. C'est pourquoi on a senti le besoin d'un deuxième grand séminaire.

La question qui s'est posée, c'est de savoir si on doit avoir deux grands séminaires ou bien un séminaire de philosophie et un séminaire de théologie. On ferait la philosophie à Tchanvédji et la théologie à Ouidah. Ouvrons d'ailleurs une parenthèse pour dire que Tchanvédji est le centre du pèlerinage marial du Diocèse de Lokossa et où nous avons commencé à bâtir une maison appelée «Nazareth» destinée à la formation des jeunes filles. Le grand séminaire Mgr Louis Parisot sera donc à Botchihoué. Cela étant précisé, continuons pour dire que nous avons alors décidé que ce ne sera pas la philosophie d'un côté et la théologie de l'autre. Autrement dit, nous avons refusé de scinder en deux le grand séminaire selon les disciplines. Vous savez que les grands séminaires ont deux disciplines : deux ans de philosophie et quatre ans de théologie. Car, scinder en deux le

grand séminaire par discipline, reviendrait à dire que le problème que nous voulons éviter, c'est-à-dire ne suivre les jeunes que pendant deux ans,— (cela ne suffit pas) — reste posé. Et pour le résoudre, nous avons décidé de la création de deux grands séminaires complets : de la philosophie à la théologie. Donc ceux qui rentrent à Saint-Gall, en sortent Prêtres et ceux qui rentrent au séminaire Mgr Louis Parisot en sortiront aussi Prêtres : deux ans de philosophie, un an de stage et quatre ans de théologie. C'est ce qui est retenu pour le moment. Donc ce n'est pas du tout et je le répète, parce que Saint-Gall ne remplit pas sa mission qu'est créé le séminaire Mgr Louis Parisot. C'est à cause du nombre grandissant des séminaristes.

Il est d'ailleurs prévu dans le droit canon que chaque Diocèse peut avoir son grand séminaire. Mais nous, nous avons opté, au Bénin, pour le principe qu'aucun Diocèse ne fera bande à part et que nous tâcherons de tout faire pour que nos séminaires soient nationaux afin que les jeunes gens qui veulent se faire Prêtres puissent se rencontrer, se connaître et apprendre à travailler ensemble, à collaborer.

L'avantage que nous avons au Bénin, soit au niveau de l'Episcopat, soit au niveau des Prêtres, c'est qu'il y a, au moins apparemment, entente. Il n'y a pas de divisions entre nous ; peut-être qu'on a essayé à un moment donné de nous diviser, mais on n'y est pas arrivé. Je crois que le Christ et son Esprit sont à l'œuvre pour nous aider à nous unir et à affronter notre vrai problème qui est celui d'évangéliser ce pays, le Bénin.

Donc le grand séminaire Saint-Gall croîtra comme d'habitude. Cette année nous avons 62 grands séminaristes à Tchanvédji; l'année prochaine, je ne crois pas que le nombre diminuera ; Saint-Gall aussi aura ses 62, 67 ou 70 grands séminaristes. Le nombre des séminaristes ne diminuera pas de si tôt.

«La Croix du Bénin» : Excellence, toujours dans un souci de clarification, pouvez-vous nous dire ce que sera l'articulation hiérarchique de ces deux grands séminaires ? La formation qui y sera donnée va-t-elle être distincte ou complémentaire ?

Monseigneur Robert Sastre : Je dois vous dire qu'il y a un programme, non pas fait par nous mais déjà établi par Rome pour les études cléricales. Il existe donc un programme de philosophie et un programme de théologie qu'on est obligé de suivre dans tous les séminaires. Ce qui fait que quelquefois, quand nous envoyons des séminaristes d'ici à Abidjan par exemple ou ailleurs pour poursuivre les études, ils ne sont pas dépaysés : le fond du programme étant le même partout.

Quand vous parlez donc de lien hiérarchique, il n'y en a pas. Un séminaire n'est pas supérieur à un autre. Les deux séminaires sont des séminaires de la Conférence Episcopale du Bénin et c'est Rome qui nomme les Recteurs sur proposition de la Conférence Episcopale. Rome a nommé l'actuel Recteur de Saint-Gall, le Révérend Père Barthélemy Zinzindohoué qui a remplacé Mgr Vieira ainsi que celui du séminaire Mgr Louis Parisot en la personne du Révérend Père Julien Efoé Pénoukou, ex-Recteur de l'Institut Catholique de l'Afrique de l'Ouest (I.C.A.O.) à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Ce ne sont donc pas des séminaires autocéphales ; ils dépendent tous deux de la Conférence Episcopale du Bénin. Tout comme elle prend en charge Saint-Gall, de la même manière, elle s'occupe du séminaire Mgr Louis Parisot. Ce dernier n'appartient pas au Diocèse de Lokossa, il est national. Toutes les nominations sont sanctionnées par la Conférence Episcopale du Bénin. A l'instar de Saint-Gall qui envoie ses comptes rendus à la Conférence Episcopale du Bénin, le séminaire Mgr Louis Parisot lui enverra aussi les siens.

«La Croix du Bénin» : **Excellence, le Pape Jean-Paul II a récemment publié l'Exhortation apostolique post-synodale «Ecclesia in Africa». Il y a réaffirmé avec force la nécessité et l'urgence de l'inculturation de la Parole de Dieu.**

Comment pensez-vous intégrer cette dimension missionnaire à la formation des Prêtres dans nos séminaires ?

Monseigneur Robert Sastre : Vous venez de poser un problème fondamental. Car nous nous sommes penchés très fort sur ce sujet au Synode. L'Exhortation apostolique post-synodale «Ecclesia in Africa» n'est qu'un compte rendu fidèle, plus fouillé et revêtu de l'autorité du Pape, de ce que nous avons cherché à faire. Au Synode nous avons insisté beaucoup sur l'inculturation.

La question de l'inculturation n'est pas un problème très simple. On croit qu'il s'agit tout simplement de culture. Oui, il s'agit de culture ; mais ce n'est pas l'Evangile qui va se plier à la culture ambiante, c'est la culture ambiante qui sera imprègnée par l'Evangile pour ensuite servir de vecteur à l'évangélisation.

Quand nous parlons d'imprégnation intellectuelle, il s'agit d'une imprégnation des personnes. Je crois que l'inculturation doit aboutir à la sainteté que nous devons vivre en tant qu'Eglise afin d'aider les autres aussi à vivre l'aventure de la sainteté. Ce n'est donc pas un petit truc pour que les gens se sentent mieux dans l'Eglise, de petites danses, etc. C'est tout l'homme que nous voulons porter au Christ. Tout homme est marqué par sa culture. Tant qu'on n'aura pas évangélisé cette culture dans sa profondeur, l'homme demeure et demeurera superficiellement converti. C'est pourquoi l'inculturation n'est pas une affaire de quelques années, mais une question de longue haleine. Elle doit commencer par le premier vecteur que nous avons de la culture : la langue.

Dans notre Bénin, nous sommes polarisés par la langue française. C'est bien, c'est la langue officielle. Mais comme nous disons souvent, quand on a quelque chose au cœur et qu'on veut le dire, c'est dans sa propre langue qu'on le dit ; parce qu'on trouve plus facilement les mots pour le dire. Quand nous nous exprimons dans nos langues, il y a quelque chose qui passe. J'ai vu des jeunes gens jouer au théâtre. Quand ils jouent en français on sent qu'ils récitent; mais quand ils jouent dans leur langue, ils arrivent à improviser au fur et à mesure ; on sent que quelque chose vibre en eux. Je crois donc que la langue doit nous aider beaucoup dans le domaine de l'inculturation. Un des premiers efforts à faire pour inculturer la foi chez nous c'est de traduire la Bible et nos catéchismes dans nos langues. Dans les sermons, nous parlons nos langues. Mais souvent c'est le français que nous véhiculons dans nos langues. Nous avons oublié les proverbes et tout un tas de choses qui donnent saveur à la langue, qui font que la langue colle à la réalité. Le Christ s'est servi des paraboles, des proverbes, de sa langue et de sa culture..

C'est cela le point de départ de l'inculturation et on n'y fait pas encore bien attention. Dans le nouveau Droit Canon, il est dit que dans les pays de mission, on doit aider les jeunes gens à apprendre d'abord leur langue, ensuite la langue officielle et les autres langues. Malheureusement ce n'est pas le cas au Bénin. Nous sommes sous la mouvance du français. Le français est une très belle langue, une langue internationale, mais jusqu'à preuve du contraire ce n'est pas notre langue. Si nous voulons faire de l'inculturation, il nous faut partir de nos langues. Ensuite étudier notre culture, non pas comme quelque chose d'archaïque, de vétuste, mais comme la culture qui se vit présentement, parce que la culture est vie. Comment la vivons-nous concrètement ? Quels sont les vrais problèmes qui se posent à nous ? Quel regard portons-nous sur l'homme ? Comment l'apprécions-nous ? Et quand nous parlons de pharmacopée, il y a un regard à saisir quand on dit par exemple de telle recette qu'il faut en donner sept feuilles aux femmes et neuf aux hommes parce que la femme aurait sept côtes au lieu de neuf chez l'homme.

Nous avons une culture. Il faudrait que nous explorions cette culture pour y voir ce qui est valable et essayer de le purifier, naturellement à partir de l'Evangile, c'est-à-dire de l'échelle des valeurs que le Christ nous a apportée.

L'inculturation, ce n'est donc pas seulement instituer des thèmes d'étude sur la culture, mais faire pénétrer la culture que nous vivons par les valeurs évangéliques. Et à partir de là, se servir du nouveau langage qui va naître pour annoncer l'Evangile afin que les gens puissent le comprendre et le prendre pour eux comme quelque chose qui leur appartient, en propre.

Dans le programme que nous enseignons au séminaire Mgr Louis Parisot, parce que je suis moi-même parmi les professeurs, notre attention a été attirée sur le problème. Nous ne pouvons pas enseigner la philosophie sans penser à la philosophie africaine, ni faire la théologie sans nous référer à la théologie africaine. Je dois par exemple enseigner la philosophie politique au séminaire Mgr Louis Parisot. Je ne peux pas enseigner seulement la philosophie politique selon Platon. Il me faut chercher comment était organisé notre pays, quelles étaient les vraies valeurs politiques qui existaient au Dahomey pour les confronter avec la réalité d'aujourd'hui que nous appelons démocratie.

C'est dans ce sens que, petit à petit, nous ne nous contenterons plus de réciter ce que les autres ont fait ailleurs, mais nous apporterons le peu que nous pouvons nous-mêmes pour que les valeurs humaines deviennent des valeurs vraiment universelles.

Propos recueillis par
Guy Dossou-Yovo

Grand Séminaire Mgr Louis Parisot
B.P. 73 Dogbo (Mono) Bénin
C.C.P. 39 908 48 U La Source (France)

Tchanvédji, le 20 décembre 1995

Le nouveau grand séminaire national Monseigneur Louis Parisot a ouvert ses portes le 16 octobre 1995 à Tchanvédji (Sous-Préfecture de Klouikanmè), connu dans le Diocèse de Lokossa pour son sanctuaire marial, Reine de l'Espérance. Ils étaient 62 nouveaux grands séminaristes venus de tout le pays, à être accueillis par son Exc. Mgr Robert Sastre qui, des semaines durant, s'est pleinement investi lui-même, pour apprêter avec soins les infrastructures d'accueil provisoires. Professeurs et séminaristes continuent de lui rendre un hommage reconnaissant et affectueux.

Certes, le plateau de Tchanvédji, malgré ses quatre pistes d'accès et le célèbre marché de Klouikanmè situé à deux kilomètres et demi, reste encore peu fréquenté. Pourtant, c'est un site agréable, fertile, sans moustique, avec l'eau courante et bientôt électricité ; bref une terre d'espérance.

Pour cette première année du premier cycle de philosophie, onze (11) professeurs, dont trois (3) laïcs et Mgr Sastre sont chargés de cours spécifiques. Une équipe de quatre (4) Prêtres y demeurent en permanence, formant avec les séminaristes une communauté déjà vivante. Tout le monde à Tchanvédji a conscience qu'il s'agit d'une promotion de pionniers et qu'il faudra relever à tout prix le défi.

Une fondation d'une telle nature, voulue et réalisée par la Conférence Episcopale du Bénin, est loin d'être une sinécure. Il faut partir pratiquement de rien, s'équiper progressivement en tout, monter une bibliothèque, élaborer surtout une culture de l'intelligence et de l'expérience de la foi susceptible de former des Prêtres du troisième millénaire ; au total il faut s'engager à inventer modestement l'avenir, à créer... une tradition.

Voilà pourquoi nous voulons compter sur la solidarité et le soutien de tous. Venez nous voir même si nous n'avons pas grand'chose à vous offrir ; ne nous laissez pas seuls et isolés. Nous avons besoins de vos visites comme signe de réconfort dans cette œuvre exigeante, mais passionnante pour nos Eglises locales. Et puis, si vous avez des livres (de spiritualité, de philosophie ou de théologie) à nous offrir ou tout autre don à nous faire, nous vous en serons bien reconnaissants. Mais par-dessus tout, priez et faites beaucoup prier pour nous. Car c'est avec le secours de vos prières que nous réussirons à être fidèles à notre vocation et à notre mission : apprendre à aimer le Seigneur ; apprendre à faire aimer son Amour.

Efoé-Julien Pénoukou
Recteur

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

L'ARCHIDIOCESE DE COTONOU SE DOTE D'UN TRIBUNAL ECCLESIASTIQUE DE PREMIERE INSTANCE

L'Eglise catholique forme une grande famille de baptisés en communion avec le Pape, Vicaire du Christ. En vertu de sa dimension sociale et de son amour de la vérité objective, elle ressent la nécessité d'une structure d'administration de la justice.

Bien que le Pape ait la prérogative de juge universel, et l'Evêque diocésain celle de premier juge dans sa circonscription ecclésiastique, la législation universelle de l'Eglise catholique a prévu l'institution du Tribunal ecclésiastique dans chaque Diocèse, pour rendre justice sur les choses spirituelles, les péchés, la violation des lois ecclésiastiques, la déclarartion en nullité du mariage, les contentieux, etc.

Au terme d'une longue période de préparation, S. E. Mgr Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, a érigé le 21 novembre 1995, le Tribunal Ecclésiastique de Première Instance de l'Archidiocèse de Cotonou et a nommé son personnel, conformément aux canons 1420 paragraphe 1 et 1421 paragraphe 1 du Code de Droit Canonique de 1983. Le siège du Tribunal se trouve à l'archevêché de Cotonou et la compétence du tribunal est territoriale (limitée au département de l'Atlantique). Voici le texte du décret suivi de la composition du personnel :

DECRET D'ERECTION DU TRIBUNAL ECCLESIASTIQUE DE PREMIERE INSTANCE DE L'ARCHIDIOCESE DE COTONOU

Instituée par le Christ et gouvernée par le Successeur de Pierre, l'Eglise catholique constitue une communauté historique de baptisés, et revêt non seulement un caractère mystique et surnaturel, mais aussi celui d'une société organisée. Or, *«où est la société, là se trouve le droit»* (1). Pour ce faire, l'Eglise a établi, de droit propre, son ordonnancement juridique, et a promulgué, en 1983, un nouveau *Code de Droit Canonique*, après abrogation du Code *Pio-Benedettino* de 1917. L'objectif essentiel de cet effort législatif vise à garantir la paix ecclésiale, à travers le droit qui assume l'instauration et le maintien de l'ordre et de la justice (2).

Dans l'Eglise, le pouvoir de gouvernement embrasse les domaines du Législatif, de l'Exécutif et du Judiciaire. Ce dernier s'appuie sur des fondements bibliques (3) et s'occupe de l'application de la réglementation canonique.

En réalité l'exercice du pouvoir judiciaire consiste dans la résolution des cas pratiques, à la lumière des normes ecclésiastiques en vigueur, et en participation à la mission salvifique de l'Eglise. C'est pourquoi la législation canonique a prévu et ordonné l'institution du *Tribunal ecclésiastique* et de son personnel, pour garantir l'administration correcte de la justice et certains droits fondamentaux des fidèles (4).

(1) Cf. L'adage latin. «Ubi societas, ibi ius».

(2) Cf. Jean-Paul II, Discours au Tribunal de la Rote Romaine. *in.* La Documentation catholique. *an. 75 (1993), n° 2067 (7 mars), col. 1, p. 204:*

«Le droit dans l'Eglise, comme du reste dans les Etats, est une garantie de paix et un instrument pour conserver l'unité...».

(3) Cf. Mt 18, 17. 18 ; 1 Cor 4, 21 ; 1 Cor 5, 3-5.

(4) Canon 221, n° 1: *«Il appartient aux fidèles de revendiquer légitimement les droits dont ils jouissent dans l'Eglise et de les défendre devant le for ecclésiastique compétent, selon le droit».*

Canon 221, n° 2: *«Les fidèles ont aussi le droit, s'ils sont appelés au jugement par l'Autorité compétente, d'être jugés selon les dispositions du droit qui doivent être appliquées avec équité».*

Ainsi donc:

- Considérant que l'Eglise est ministre de la Rédemption et maîtresse en humanité,

- Considérant que les droits et devoirs ecclésiaux sont protégés par la législation canonique,

- Considérant que le Tribunal ecclésiastique constitue le lieu privilégié, où la volonté de la norme abstraite est mise en œuvre, et où la loi est appliquée à la réalité concrète dans laquelle le fidèle vit et agit,

- Considérant la nécessité d'offrir une réponse appropriée et effective aux besoins spirituels pressants de ceux qui estiment légitimement attaquer leur mariage,

- Considérant l'importance d'une analyse minutieuse et approfondie des situations d'ordre litigieux et pénal,

Je décrète, en vertu de mon pouvoir de gouvernement sur l'Archidiocèse de Cotonou, l'érection du Tribunal Ecclésiastique de Première Instance. Je lui confère la compétence pour traiter spécialement de l'existence ou non du lien sacré de mariage, ainsi que des cas litigieux et pénaux qui lui seront expressément confiés.

La nomination du personnel du Tribunal Ecclésiastique est annexée au présent décret.

Le processus de désignation du Tribunal d'Appel suit son cours, après examen des choix possibles.

Il sera demandé aux fidèles de participer aux frais inévitables qu'occasionne le déroulement du procès. Mais pour sauvegarder l'égalité de tous les fidèles dans l'accès au Tribunal Ecclésiastique, l'assistance judiciaire devra être accordée aux pauvres, conformément à des critères précis.

J'exhorte vivement les administrateurs de la justice à remplir leur tâche délicate et laborieuse, dans un esprit de disponibilité, en conformité aux exigences de la vérité, et avec une fidèle observation des normes de la procédure.

Fait à Cotonou, le 21 novembre 1995.

† Isidore de Souza
Archevêque de Cotonou

NOMINATION DU PERSONNEL DU TRIBUNAL ECCLESIASTIQUE

Official : Abbé Eugène HOUNDEKON

Défenseur du Lien : Abbé Christophe BALOGOUH

Promoteur de Justice : Abbé Jules NOUGBODOHOUE

Auditeur : Abbé Pamphile FANOU

Notaire : Abbé Jonas AHOUANSOU

Fait à Cotonou, le 21 Novembre 1995.

† Isidore de Souza
Archevêque de Cotonou

REPONSE AU JEU LA GRILLE BENINOISE A DECODER de la page 5

1 = F — 2 = E — 3 = R — 4 = M — 5 = B — 6 = A — 7 = T — 8 = D — 9 = S — 10 = O — 11 = I — 12 = L — 13 = P — 14 = U — 15 = C — 16 = V — 17 = N.

REPONSE AU JEU LE FOUILLIS de la page 5

VACATION

REPONSE AU JEU LES MOTS CROISES de la page 5

7 — 2 — 14 — 9 — 5
4 — 2 — 2 — 3 — 6
11 — 4 — 7 — 6 — 1
3 — 1 — 4 — 1 — 3
14 — 3 — 11 — 7 — 4

BREF... EN BREF... EN BREF... EN

LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME EST INSTALLEE

La Commission électorale nationale autonome (CENA), chargée d'organiser l'élection pésidentielle du 3 mars prochain au Bénin, a été officiellement installée le vendredi 19 janvier dernier à Cotonou.

Cette Commission est composée de dix-sept membres (sept désignés par le Gouvernement, sept par l'Assemblée Nationale, deux par la Commission béninoise des Droits de l'Homme et un par les magistrats).

Le ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'Administration territoriale, M. Antoine Alabi Gbègan, installant au nom du Gouvernement cette commission, a assuré ses membres de l'entière disponibilité de son département et du gouvernement à collaborer avec eux et à leur apporter tout le concours nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

Interrogé par la presse à l'issue de la cérémonie, M. Antoine Alabi Gbègan a relevé l'incertitude qui plane sur la tenue effective de l'élection du fait de la non adoption par l'Assemblée Nationale du budget national exercice 96.

ABP / BETA / AC

POLITIQUE — DIPLOMATIE

LA CONFERENCE DE MADRID LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE L'EUROPE

L'Union monétaire, la réforme des institutions et l'accueil de nouveaux membres dans la famille; à Madrid, à la mi-décembre 1995, les Quinze ont confirmé leurs ambitions, en affirmant le calendrier de la construction européenne. La décision la plus spectaculaire a été l'adoption du scénario du passage au 1er janvier 1999 à la monnaie unique, désormais baptisée «euro».

«Euro». Retenez bien ce nom, car dans sept ans exactement, c'est-à-dire en 2002, il n'y aura plus ni franc français, ni mark allemand, ni franc belge... Lors du Conseil européen de Madrid, les chefs d'Etat et de Gouvernement des quinze pays membres de l'Union européenne (UE) ont décidé de créer, dès le 1er janvier 1999, la monnaie unique européenne, qui s'appellera donc l'*«euro»*. Avant le début des travaux, trois points importants restaient en suspens. Il fallait choisir le nom de la future monnaie unique, déterminer le moment où le Conseil européen établirait la liste des pays qui participeront à l'Union monétaire et pourraient utiliser, avant les autres, cette monnaie et, enfin, fixer la date où les pièces de monnaies en *«euro»* seraient effectivement mises en circulation.

Les débats sur l'appellation de la future monnaie unique n'ont duré que deux heures et les Quinze ont décidé de remplacer l' *«écu»* par l' *«euro»*, mais la majorité des pays, en particulier l'Allemagne, ont insisté pour un changement de nom. Finalement, Jacques Chirac s'est rallié à l'avis de la majorité des membres de l'Union. Une fois le nom de la future devise européenne choisi, les Quinze ont décidé que la liste des premiers pays remplissant les conditions économiques et monétaires (ou les critères de convergences) nécessaires pour faire partie de la première vague des participants à la monnaie unique serait établie *«le plutôt possible»*. Il s'agira, sans aucun doute, de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et de cinq ou six autres pays. En revanche, on sait que la Grande-Bretagne (pour des raisons politiques), l'Espagne et l'Italie (pour des raisons économiques) n'en feront pas partie dans un premier temps.

Les huit ou neuf premiers pays qui participeront à la monnaie unique pourront donc utiliser, à partir du 1er janvier 1999 l'«euro». Avant cette date, les taux de change entre l' «euro» et les différentes monnaies européennes, ainsi qu'entre celles-ci auront été fixés de manière permanente. Ce qui signifie qu'à partir de cette date, les pays européens auront une monnaie unique mais exprimée en diverses unités (euro, francs, marks, etc.). Toutefois, dans un premier temps, la nouvelle monnaie unique sera seulement utilisée dans les transactions interbancaires, les obligations publiques, ainsi que la dette publique négociable. En pratique, il faudra attendre le 1er janvier 2002 pour voir les premières pièces et billets en «euro». Les dirigeants des Quinze ont prévu une période de six mois pour retirer de la circulation les billets et pièces nationaux. Ainsi, à partir du premier juillet 2002, il n'y aura plus ni franc français, ni mark allemand, ni franc belge, etc. Et la majorité des pays membres de l'Union européenne auront, à partir de cette date, une seule monnaie: l'«euro».

REFORMER L'ECONOMIE

Pour les responsables européens et les membres de la Commission de Bruxelles, qui militaient pour l'adoption rapide de la monnaie unique, celle-ci a plusieurs vertus. Tout d'abord, elle facilitera les opérations bancaires et monétaires à l'intérieur de l'Union européenne. Les sociétés, mais aussi les particuliers, ne perdront plus d'argent dans les changements de devises. Mais surtout, la monnaie unique, souligne-t-on à la Commission européenne, fera baisser les taux d'intérêt, ce qui relancera l'économie des pays membres. A Bruxelles, on espère que la relance des activités économiques permettra de réduire le nombre des chômeurs européens, qui représente actuellement un peu plus de 11% (18 millions de personnes) à moins de 7% de la population active européenne. Enfin, la monnaie unique permettra de renforcer le poids de l'Europe face aux blocs nord-américain (Etats-Unis, Canada, Mexique) et asiatique (Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Chine, etc).

Reste que tout le monde n'a pas apprécié la décision du Conseil européen de Madrid. Ainsi, le premier ministre britannique John Major a déclaré que la monnaie unique était une «incroyable folie» et que la livre anglaise ne reviendra plus dans un mécanisme de change européen. Certains critiquent également la disparition des monnaies nationales, présentées comme une marque d'indépendance. Sans parler de ceux qui estiment que les difficultés économiques rencontrées un peu partout en Europe, et en particulier en France, sont dues au fait que les Quinze ont dû mettre en œuvre des politiques d'austérité afin de réduire les déficits publics et de réduire les dépenses de l'Etat. Ce qui, estiment-ils, est notamment la cause des mouvements sociaux en France. Malgré ces critiques, la majorité des dirigeants de l'Union européenne ont décidé d'aller de l'avant pour réaliser le plus rapidement possible la monnaie unique, qui est une étape supplémentaire dans le renforcement de l'Union européenne.. Reste à savoir quels seront les liens entre cette nouvelle monnaie et les autres, notamment le franc CFA. Une question à la laquelle devront répondre les responsables français et européens.

Siavosh Ghazi (MFI)

LES REFUGIES DANS LE MONDE L'AFRIQUE EN HAUSSE

Au cours des dernières années, le nombre de personnes déracinées par la guerre, les conflits divers, les persécutions et la terreur, a fortement augmenté et s'établit à 50 millions de personnes dans le monde. Dans le même temps, le nombre des personnes dont s'occupe le HCR (Haut Commissariat aux réfugiés) s'est accru de manière significative. De 1990 à 1995, leur nombre est passé de 15 à 27 millions. Quelque 14,5 millions sont des réfugiés, 3,5 millions des personnes qui sont hors de leur pays, mais n'ont pas le statut de réfugié. Le HCR assiste aussi 5,4 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leurs frontières, et 4 millions d'anciens réfugiés, aujourd'hui rapatriés.

« Jamais encore, dans l'histoire récente, affirme le rapport publié par l'organisation (1), *des foules aussi nombreuses, dans autant d'endroits du globe, n'avaient été obligées de quitter leur pays ou leur communauté pour chercher refuge ailleurs. La fin de la guerre froide avait fait naître un vif sentiment d'optimisme concernant la situation des réfugiés dans le monde. On pensait que beaucoup de conflits allaient être résolus, que de nombreux réfugiés pourraient rentrer chez eux et que les ressources utilisées pour l'assistance pourraient être affectées à la réhabilitation et au développement. En fait, on a assisté au phénomène exactement inverse. Les accords de paix relativement satisfaisants conclus dans des pays comme Salvador, le Cambodge, le Mozambique et la Namibie semblent être aujourd'hui l'exception plutôt que la règle. Ils ont été éclipsés par une vague de situations d'urgence humanitaire nouvelles et de très grandes ampleurs dans des régions telles que les Balkans, le Caucase, l'Afrique centrale et l'Afrique occidentale».*

De fait, entre 1985 et 1995, c'est en Afrique que le nombre des réfugiés a le plus progressé. La part de l'Afrique, parmi l'ensemble des réfugiés dont s'occupe le HCR, est passée de 28% à 43,4%, soit un total de 11,8 millions de personnes. Ainsi, il y a 2,25 millions de réfugiés au Rwanda, 800.000 au Liberia, 530.000 en Somalie, 420.000 en Erythrée, 400.000 au Soudan, 390.000 au Burundi, etc. Dans le même temps, la part de l'Asie est tombée de 47,7% en 1985, à 29% en 1995 (soit 7,9 millions de personnes), alors que celle d'Europe a été multipliée par trois, passant de 6,5% à 23,9% (soit 6,5 millions de personnes) essentiellement en raison des conflits dans l'ex-Yougoslavie et dans le Caucase. Enfin, la part de l'Amérique du Nord est tombée de 13,1% à 3,3%, et celle d'Amérique du Sud de 3,8% à 0,3%.

Le HCR s'inquiète également du nombre de plus en plus élevé des enfants et des adolescents parmi les réfugiés. *«La moitié des réfugiés dans le monde sont des enfants et des adolescents, et dans certaines situations, ils représentent jusqu'à 65% de la population déplacée »*, peut-on lire dans le rapport. Ils sont plus vulnérables que les adultes, d'autant plus qu'ils viennent souvent de pays où les services de santé sont pratiquement inexistants et que les normes de nutrition ne sont pas respectées. Ces enfants sont également insuffisamment immunisés et, de ce fait, sont fortement exposés aux maladies et aux infections. Enfin, la malnutrition constitue une autre menace majeure pour les enfants réfugiés. Plus grave encore, le rapport précise que les enfants non accompagnés constituent en général entre 2 à 5% des populations réfugiées.

SOLUTIONS NOUVELLES ?

L'augmentation du nombre des réfugiés coûte très cher au HCR. En 1994, le budget du HCR dépasse 1,3 milliard de dollars (près de 7,7 milliards de francs français environ 7.700 milliards de FCFA), contre moins de 400 millions en 1980. Les pays industrialisés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, qui fournissent l'essentiel des fonds, s'inquiètent de cette évolution et demandent des solutions nouvelles. D'autant plus que des sommes importantes sont également affectées aux réfugiés par d'autres organisations, comme le Comité international de la Croix Rouge ou le Programme alimentaire mondial. Sans parler des organisations non-gouvernementales et des programmes d'aide et d'assistance bilatéraux. De plus, les pays d'accueil, qui sont la plupart des cas parmi les pays les moins avancés, sont également lourdement handicapés par l'augmentation du nombre des réfugiés.

Pour faire face aux «nouvelles notions de sécurité nationales et internationales», Sadako Ogata, Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, préconise une approche nouvelle qui ne consiste plus seulement à s'occuper des personnes déplacées: «au lieu de se concentrer exclusivement sur le pays d'asile, le HCR se penche également sur les conditions qui existent dans les pays générateurs de réfugiés ou qui risquent de le devenir». Cette nouvelle approche permet, non seulement, de répondre aux besoins humanitaires des réfugiés, mais aussi de tenir compte des exigences des bailleurs de fonds et de la demande des pays d'acceuil, qui ont de plus en plus mal à faire face au nombre croissant des réfugiés. Dans ce but, le HCR a mis en place des programmes de rapatriement. Mais, certaines organisations non-gouvernementales critiquent ces opérations qui se font quelquefois sans réelles garanties de sécurité pour les personnes rrapatriées. De même, les Nations unies veulent privilégier une approche préventive en essayant de résoudre les problèmes internes aux pays avant que des conflits armés n'éclatent, obligeant des populations civiles à se réfugier ailleurs. Mais, pour le moment, reconnaît-on aux Nations unies, ces actions préventives ont donné très peu de résultat, et il n'est pas certain qu'à l'avenir, il en soit autrement.

Siavoch Ghazi

(1) Les réfugiés dans le monde, en quête de solution, Edition La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris, 130 FF.

ECONOMIE - DEVELOPPEMENT

L'UEMOA A L'ŒUVRE POUR L'INTEGRATION REGIONALE

Il faut rappeler d'entrée que c'était à la veille de la dévaluation du F CFA, qu'était intervenue, le 10 janvier 1994, la signature du traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui regroupe les Etats suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Ce traité, on s'en doute, revêt une importance capitale dans le processus du regroupement pour promouvoir un développement durable. Fondée sur l'acceptation par les Etats membres du principe de supranationalité, l'UEMOA apparaît comme un segment catalyseur de l'intégration régionale (instauration d'une libre circulation des biens et des personnes). La signature du traité de l'Union traduit alors la détermination des Etats à approfondir la coopération qu'ils ont poursuivie dans le domaine monétaire depuis plus de trois décennies. Ceci ouvre vraisemblablement la voie à une profonde mutation dans le domaine économique.

BELLE INITIATIVE

Ainsi, l'Union s'inscrit dans un cadre rénové, articulé essentiellement autour de:

— l'organisation de la convergence et l'harmonisation des législations fiscales, douanières et financières ;

— la création d'un marché financier régional ;

— l'unification des espaces économiques nationaux, dans le cadre d'une union douanière opérationnelle ;

— la mise en œuvre de politiques sectorielles communes efficientes au sein de cet espace économique unifié.

Depuis le 1er août 1994, le traité de l'UEMOA est entré en vigueur. De cette façon, les décideurs politiques et économiques des sept pays de l'Union s'efforcent d'atteindre graduellement l'objectif fondamental de l'intégration régionale. Dès lors, la gestion du processus est sous la supervision d'un Conseil des ministres, d'un organe exécutif à direction collégiale, la Commission de l'UEMOA. Le dispositif institutionnel, quant à lui, comprend une Cour de justice, une Cour des comptes, un Comité interparlementaire et une Chambre consulaire régionale.

Avec l'installation de la quasi totalité de ces organes, l'UEMOA fait son petit bonhomme de chemin pour baliser la voie à l'intégration régionale, fer de lance du développement de l'Afrique.

DE LA THEORIE AU CONCRET

Pour ce faire, le Conseil des ministres de l'Union réuni le 15 janvier 1996 a pris d'importantes décisions relatives à la libéralisation des échanges dans la sous-région. Sous réserve de leur adoption par les chefs d'Etat et de gouvernement en mars prochain, ces décisions s'appliqueront bientôt et elles concernent :

— l'abattement de 30% sur les droits de douane et taxes d'effet équivalent perçus sur les produits agréés par la Commission de l'UEMOA. Pour obtenir cet agrément, les produits devront comporter 60% de matières premières originaires des pays de l'UEMOA ou 40% de la valeur ajoutée d'origine communautaire;

— la réduction de 30% des droits de douane perçus sur les produits originaux non agréés ;

— l'application, un an après l'entrée en vigueur du régime transitaire, d'un désarmement tarifaire total des échanges entre les Etats membres portant sur les produits originaires. En clair, les marchandises produites dans l'UEMOA devraient être totalement exonérées de taxes dès 1997 ;

— la levée immédiate des obstacles non tarifaires aux échanges au sein de l'Union ;

— la perception et le reversement automatique à l'Union d'un prélèvement communautaire de solidarité (PCS) correspondant à 9,5 % des importations en provenance des pays tiers aux fins d'assurer la compensation des moins values de recettes induites par l'application du Régime préférentiel transitoire.

Le Conseil a également entériné les propositions de la Commission relatives à la mise en œuvre du dispositif de surveillance multilatérale des politiques macro-économiques des Etats membres et adopté une directive régissant le cadre institutionnel de ce dispositif. Cette directive précise les obligations des Etats membres dans le cadre de la surveillance, notamment en matière de fourniture d'informations et de respect des décisions et recommandations des instances de l'Union. Elle institue, dans chaque Etat membre, un Comité National de Politique Economique (CNPE) regroupant les responsables des administrations impliquées dans la formulation des politiques macro-économiques ainsi que la Direction Nationale de la BCEAO.

DES GARDE-FOUS POUR UN COMBAT COMMUN

Au regard des exigences de convergence politique macro-économique nationale avec la politique monétaire commune, le Conseil des ministres a instruit la Commission de l'UEMOA de prendre les dispositions nécessaires pour rendre la surveillance multilatérale effective dès 1997. A cette fin, la Commission devra soumettre à la prochaine séance du Conseil des ministres, un projet de directives précisant les dispositions à respecter ainsi que les sanctions positives et négatives applicables aux Etats membres. Ce projet devra tenir compte des exigences de compatibilité du calendrier de la surveillance multilatérale avec ceux de la programmation monétaire de la BCEAO et du processus d'élaboration et d'adoption des budgets nationaux.

De cette façon, et grâce aux différentes stratégies qu'elle est en train de mettre en œuvre, l'UEMOA ouvrira une ère nouvelle à ses Etats membres, car elle favorisera le renforcement de la compétitivité de leurs appareils productifs et la consolidation de la monnaie commune qu'est le franc CFA. L'union douanière, sans nul doute, offre aux entreprises un marché de plus de 60 millions de consommateurs, ce qui leur permettra de réaliser des économies en accroissant considérablement leur production, d'abaisser leurs coûts de production et d'améliorer la rentabilité de leurs entreprises, d'autant que l'élimination de toutes les entraves aux échanges par la rationalisation de la fiscalité de poste (droits de douane) et de la fiscalité intérieure contribueront à la réduction de la fraude. L'UEMOA s'identifierait à un vaste marché où vont s'échanger entre des dizaines de milliers de consommateurs des produits de meilleure qualité à bon prix.

Compte tenu de l'enjeu, les énergies de toutes les parties prenantes doivent être mobilisées. Tout laisse croire que la détermination des sept pays de l'UEMOA est déjà évidente. Les opérateurs économiques doivent cependant apporter leur pierre à l'édification, en faisant preuve d'innovation. Alors, le creuset de l'UEMOA pourra tenir le pari du développement de la sous-région et pourquoi pas d'une bonne partie du continent africain.

Lucien Sèdjro

NOIX DE CAJOU : UNE FILIERE RENTABLE A DEVELOPPER

En se limitant à l'exportation de noix de cajou non transformées sur le marché mondial, les producteurs africains subissent un manque-à-gagner de plus de 100 millions de dollars, environ 50.000 millions de F CFA et 30.000 emplois.

La noix de cajou est le fruit de l'anacardier et l'Afrique est la première région productrice de noix de cajou au monde, 350.000 tonnes par an, mais elle est loin de profiter pleinement de cet avantage.

Plusieurs études internationales réalisées par la SFI (Société financière internationale, filiale de la Banque mondiale), le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), le CDI (Centre pour le développement industriel, organisme de la Commission de Bruxelles) indiquent qu'en n'exportant que des noix brutes, l'Afrique perd environ 100 millions de dollars environ 50.000 millions de F CFA de recettes en devises et 30.000 emplois potentiels.

Sur un marché mondial de plus de 500 millions de dollars soit environ 250.000 millions de F CFA, deux pays, l'Inde et le Brésil occupent une position de force parce qu'ils possèdent des usines de transformation. Leader du marché, l'Inde est le principal client de l'Afrique, lui achetant 140.000 tonnes par an de noix brutes. Les producteurs africains n'interviennent qu'au premier stade, fournissant la matière première, alors qu'en aval les négociants et les transformateurs engrangent la valeur ajoutée.

Le paysan africain reçoit 0,25 dollar environ 125 F CFA pour 1 kg de noix brutes. A la sortie de l'usine de transformation, le kilo d'amandes est proposé à 5,20 dollars environ 2.600 F CFA aux négociants qui apportent la dernière touche et la noix de cajou est finalement vendue à 14 dollars environ 7.000 F CFA le kilo. Il faut 4 kg de noix brutes pour obtenir 1 Kg de noix décortiquées.

Force est de constater que dans cette filière, faute d'organisation, le producteur africain est le plus gros perdant. D'autant plus que les produits dérivés de la transformation de la noix de cajou sont nombreux et servent à des usages industriels et pharmaceutiques: ainsi, la peau qui recouvre l'amande est utilisée pour extraire le tanin, le jus des pommes de cajou a un contenu en vitamine C cinq fois supérieur à l'orange, etc.

EXPERIENCES ENCOURAGEANTES

Les noix ramassées par les paysans sont vendues à des intermédiaires qui les revendent à des transformateurs. Le travail des transformateurs consiste à extraire une amande entière et blanche. Des défaillances ou des insuffisances dans le conditionnement (amandes écorchées ou cassées) peuvent entraîner une baisse des prix jusqu'à 40%.

En Inde, les noix sont décortiquées à la main, ce qui nécessite une main-d'œuvre abondante. Les Européens utilisent des procédés mécaniques.

En Afrique, les premières expériences menées au Burkina Faso par le Groupement des femmes de Bobo-Dioulasso ont donné des résultats encourageants. Certes, la main-d'œuvre africaine manque encore de savoir-faire qui s'acquiert avec l'expérience.

L'installation d'unités de transformation en Tanzanie comme au Mozambique n'a pas donné les résultats escomptés parce que la transformation nécessite l'amélioration de la collecte, une bonne connaissance du séchage et du stockage.

Des opportunités s'ouvrent donc aux producteurs africains pour réorganiser et rendre rentable la filière noix de cajou par le développement d'unités de transformation dans les zones de production.

André Radany (MFI)